



CESER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CATALOGUE

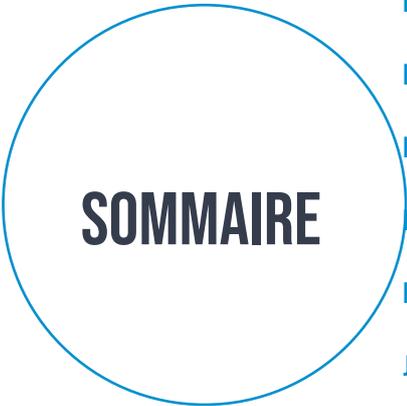
DES AVIS ET CONTRIBUTIONS

2018 - 2023

EDITION OCTOBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| AGRICULTURE | 5 |
| AMENAGEMENT DU TERRITOIRE..... | 6 |
| CESER | 12 |
| CULTURE..... | 14 |
| ÉCONOMIE..... | 15 |
| ÉDUCATION – ORIENTATION..... | 19 |
| ÉNERGIE..... | 22 |
| FONCIER..... | 23 |
| ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE..... | 23 |
| ENVIRONNEMENT | 26 |
| EUROPE..... | 31 |
| FINANCES LOCALES..... | 32 |
| FORMATION PROFESSIONNELLE | 40 |
| JEUNESSE | 42 |
| INTERNATIONAL..... | 43 |
| NUMERIQUE | 44 |
| PROSPECTIVE..... | 46 |
| SANTE – SOCIAL | 47 |
| TRANSPORTS | 51 |
| VIE ASSOCIATIVE..... | 53 |



SOMMAIRE

► AVIS SUR LE RAPPORT « PROGRAMMATION FEADER 2023-2027 »

Séance du 17-10-2021, avis n°2022-20

La réponse du CESER à la saisine du Conseil régional sur le rapport concernant la présentation de la candidature de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en qualité d'autorité de gestion régionale du FEADER pour la période de programmation débutant en 2023 et la « programmation FEADER 2023-2027 » s'organise en 3 parties :

- Les deux premières parties se veulent pédagogiques en reprenant les éléments de bilan du précédent plan FEADER et en explicitant la nouvelle architecture du nouveau programme.
- La troisième partie exprime des observations ou remarques ciblées sur les différents points constitutifs du programme ou bien de sa mise en œuvre.

[AGRICULTURE](#) | [FEADER](#) | [FILIERE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE](#) | [FILIERE FORET-BOIS](#) | [FSE](#) | [POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE](#) | [POPULATION AGRICOLE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

TELECHARGEZ L'AVIS

► QUELLES PERSPECTIVES POUR LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Séance du 27-06-2022, contribution n°2022-18

Dans la suite de ses travaux sur l'alimentation, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a choisi de s'interroger sur l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire dans notre région en prenant en compte à la fois les éléments constitutifs de cette lutte en temps normal mais aussi en temps de crise Covid-19. Au vu des auditions menées, il est lui est apparu que la pandémie est venue agir comme un révélateur des précarités et des difficultés, voire des manques qui préexistaient dans la lutte contre la précarité alimentaire tant en France que dans notre espace régional, depuis nos grandes métropoles jusqu'à nos territoires ruraux. Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes souhaite ici avoir un rôle de sensibilisation, d'alerte, mais également, à travers ses préconisations, accompagner les décideurs publics locaux dans la prise de décisions relatives à la lutte contre la précarité alimentaire en Auvergne-Rhône-Alpes.

[ALIMENTATION](#) | [PRECARITE ALIMENTAIRE](#) | [PRECARITE](#) | [PAUVRETE](#) | [MILIEU RURAL](#) | [CRISE SANITAIRE](#) | [ACTION SOCIALE](#) | [SOLIDARITE](#) | [ASSOCIATION CARITATIVE](#) | [GASPILLAGE ALIMENTAIRE](#) | [AGRICULTURE](#) | [PRODUIT AGRICOLE ET ALIMENTAIRE](#) | [RESTAURATION SCOLAIRE](#) | [INFLATION](#) | [POUVOIR D'ACHAT](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION

► L'AGRICULTURE FACE AU DÉFI CLIMATIQUE

Séance du 19-02-2021, avis n°2021-03

A la demande du Conseil régional, le CESER s'est intéressé aux solutions à mettre en place pour aider les agriculteurs à faire face aux sinistres liés aux aléas climatiques. Après avoir décrit les modifications du climat à l'œuvre en Auvergne-Rhône-Alpes et leur impact sur l'agriculture, le CESER, en réponse à la saisine du Conseil régional, présente son avis sur les outils de sécurisation de l'agriculture face au changement climatique, et plus particulièrement sur les solutions assurantielles. Il propose également

d'élargir la réflexion en agissant à différentes échelles (anticipative, préventive et curative) pour garantir une meilleure résilience des systèmes agricoles.

[AGRICULTURE](#) | [EXPLOITATION AGRICOLE](#) | [CHANGEMENT CLIMATIQUE](#) | [ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE](#) | [ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE](#) | [CALAMITE AGRICOLE](#) | [RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN AGRICULTURE](#) | [INNOVATION](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► "ON MANGE QUOI DEMAIN ?" VERS UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Séance du 12-11-2019, contribution n°2019-22

Exigence de transparence et de qualité, implication croissante des consommateurs, impact sur les ressources et l'environnement... la transition alimentaire concerne tous les acteurs du système alimentaire. Les préconisations du CESER pour accompagner les transitions vers un système alimentaire durable visent à concilier préservation de la richesse des territoires de la région, adaptation aux besoins des consommateurs et équilibre les relations entre producteur, transformateur et distributeur. Pour le CESER, les collectivités doivent prendre conscience de leur rôle majeur, via notamment le foncier, la restauration collective ou encore les projets alimentaires territoriaux (PAT), en intégrant la stratégie alimentaire à leurs politiques.

[AGRICULTURE](#) | [ALIMENTATION](#) | [ENVIRONNEMENT](#) | [PRODUCTION AGRICOLE](#) | [FILIERE AGROALIMENTAIRE](#) | [CIRCUIT COURT](#) | [FONCIER AGRICOLE](#) | [POPULATION AGRICOLE](#) | [REMUNERATION](#) | [CONSOMMATION](#) | [LIEN SOCIAL](#) | [QUALITE](#) | [SECURITE ALIMENTAIRE](#) | [GASTRONOMIE](#) | [SANTE](#) | [RESTAURATION COLLECTIVE](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

► GIGAFACTORY : UNE DES RÉPONSES À LA DYNAMIQUE DE RÉINDUSTRIALISATION ?

Séance du 12-07-2023, avis n°2023-12

La volonté de réindustrialisation et les transitions numérique, écologique et énergétique ont remis sur le devant la scène, la question de la constitution de grands ensembles économiques pour répondre aux caractéristiques de nouvelles productions et de modèles économiques en rupture par rapport à la période précédente.

La notion de Gigafactory est apparue dans le paysage avec les productions de batteries liées à l'électrification du parc automobile. L'évolution des coûts de l'énergie, les instabilités liées à la géopolitique mondiale et les conséquences d'une pandémie qui a ébranlé le monde comme l'émergence de nouvelles filières, ont modifié tant les conditions réelles de production que la perception des enjeux qui en découlent. La souveraineté économique est redevenue un objectif affirmé des politiques économiques.

La note du CESER aborde les gigafactories à l'échelle régionale : intérêt, opportunités, enjeux, activités, conditions ...

Si le point de départ de la réflexion, dans le cadre de la transition écologique, est une réorganisation industrielle qui se traduit par l'implantation de grands ensembles pour la production de batteries, le CESER élargit le prisme à d'autres champs. Il s'agit plus largement d'anticiper les effets, les impacts que les évolutions du contexte et des modèles économiques, pourraient avoir sur d'autres filières

particulièrement structurantes ou émergentes de l'économie régionale dans une dynamique de réindustrialisation.

La note s'organise en 4 parties : la notion de gigafactory et les éléments de contexte, le rôle structurant qu'ont ou pourraient avoir ces grands ensembles industriels sur l'écosystème industriel régional, les conditions d'implantation et l'importance de se préoccuper de ce sujet, et les recommandations proposées par le CESER pour une approche éclairée du sujet par l'ensemble des acteurs régionaux..

[ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE](#) | [RELOCALISATION INDUSTRIELLE](#) | [DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE](#) | [GIGAFACTORY](#) | [ORGANISATION DU TRAVAIL](#) | [SECTEUR PRIVE](#) | [TRANSITION ECOLOGIQUE](#) | [VEHICULE ELECTRIQUE](#) | [REINDUSTRIALISATION](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA NOTE](#)

► AVIS SUR LA 1ÈRE MODIFICATION DU SRADDET

Séance du 12-07-2023, avis n°2023-12

Le CESER est consulté sur la première modification du SRADDET, en qualité de personne publique associée. Il examine et formule des observations sur plusieurs thématiques impactées par des évolutions du cadre légal. C'est le foncier qui est la thématique la plus impactée, en raison de l'application de la loi instituant le principe du zéro artificialisation nette en 2050. Cette thématique suscite de la part du CESER plusieurs remarques importantes.

La prévention et la gestion des déchets, des thématiques relatives à l'énergie et l'environnement, la logistique et les mobilités font également l'objet d'amendements au SRADDET initial.

Enfin, des développements nouveaux sont proposés pour la mise en oeuvre du SRADDET. Le CESER attire l'attention sur l'importance d'évaluer les mesures, de bâtir des partenariats, de s'appuyer sur une ingénierie de projet, d'élaborer une stratégie, notamment en matière de gestion du foncier.

[AMENAGEMENT INDUSTRIEL](#) | [SHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES : SRADDET](#) | [ACTION PUBLIQUE](#) | [FONCIER](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS SUR LE PLAN D'ACTIONS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2023-2028 EN FAVEUR DU FONCIER INDUSTRIEL

Séance du 26-06-2023, avis n°2023-08

Le foncier est une thématique majeure dans la conduite d'une politique de réindustrialisation et de relocalisation. Le CESER en a fait un axe des travaux de la Commission « Activités économiques, Emploi et Innovation ». La mise en oeuvre du Zéro artificialisation nette devrait accroître les tensions sur la disponibilité du foncier consacré à l'activité économique.

Le CESER est saisi pour avis sur le Plan d'actions Auvergne-Rhône-Alpes 2023-2028 en faveur du foncier industriel.

Le Conseil régional propose un plan d'actions qui vise à répondre aux besoins liés à l'objectif de réindustrialisation. Ce plan vise à disposer de terrains aménagés immédiatement disponibles, à constituer un stock de foncier mobilisable et permettre la montée en gamme de l'offre foncière sur le territoire régional.

Renforcer la souveraineté et permettre la réindustrialisation par la mise à disposition de foncier adapté, en tenant compte des impératifs liés à la nécessité d'une gestion économe et d'une maîtrise publique foncière sont les objectifs poursuivis. Le CESER partage les objectifs généraux et formule un avis sur ce plan.

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AMÉNAGEMENT DE 1000 KM DE VOIES CYCLABLES

Séance du 06-03-2023, avis n°2023-04

Le CESER a été saisi pour avis sur le rapport du Conseil régional concernant « l'objectif d'aménagement de 1000 km de voies vertes en Auvergne-Rhône-Alpes ». En effet, La Région a approuvé lors de l'Assemblée Plénière du 29 juin 2017 les orientations de sa politique visant à organiser et aménager les itinéraires cyclables d'intérêt régional. Elle s'est fixée comme objectif de devenir la région européenne leader sur le tourisme à vélo en portant une politique ambitieuse et ciblée, en concordance avec les politiques de développement touristique (soutien aux itinéraires touristiques, promotion des itinéraires par le comité régional du tourisme). Dans cet avis, les deux premières parties se veulent pédagogiques en explicitant le contexte européen et national des VVV et en reprenant les éléments de bilan du premier dispositif. Le CESER exprime dans la troisième partie des observations ou remarques ciblées sur les différents points constitutifs du dispositif ou bien de sa mise en œuvre.

[AMENAGEMENT DU TERRITOIRE](#) | [AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE](#) | [AMENAGEMENT TOURISTIQUE](#) | [BIODIVERSITE](#) | [DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE](#) | [ITINERAIRE CYCLABLE](#) | [MOBILITE DOUCE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#) | [VELO](#) | [VELOROUTE](#) | [VOIE VERTE](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► AVIS SUR L'OUVERTURE DE LA DÉMARCHE D'UNE PREMIÈRE MODIFICATION DU SRADDET

Séance du 27-06-2022, avis n°2022-13

Conformément à ses obligations légales, le CESER est appelé à se prononcer sur la démarche pour modifier le SRADDET de façon en particulier à intégrer les dernières évolutions législatives et réglementaires. Très attaché à ce document à caractère prescriptif, à considérer comme une boussole pour l'action publique, le CESER appelle à la cohérence notamment en matière de gestion raisonnée du foncier. Il souhaite que les collectivités territoriales fassent vivre ce dossier, entre autres problématiques, dans l'instance de concertation qu'est la conférence territoriale de l'action publique.

[AMENAGEMENT DU TERRITOIRE](#) | [SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES : SRADDET](#) | [ACTION PUBLIQUE](#) | [FONCIER](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► UNE INGÉNIERIE DE PROJET AU SERVICE DES TERRITOIRES

Séance du 14-12-2021, avis n°2021-22

A la suite de sa contribution de novembre 2020 sur la diversité des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER a souhaité approfondir une de ses propositions, le renforcement de l'ingénierie des projets de territoires. Après une présentation du concept et des enjeux de l'ingénierie territoriale, le rapport propose un rappel historique de sa prise en compte dans les dynamiques d'évolution des politiques territoriales. Puis, à partir de nombreux retours d'expériences, le CESER détaille ses propositions pour diffuser la culture de l'ingénierie, afin que la conduite de projets s'inscrive au plus près des besoins et des ressources de chaque territoire. Ses recommandations s'organisent autour de deux grandes catégories : les facteurs clés de réussite d'un projet d'ingénierie territoriale, des propositions à l'adresse de l'État et de la Région.

TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION

► AVIS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES : BILAN ET PERSPECTIVES

Séance du 14-12-2021, avis n°2021-19

Consulté sur le bilan de mise en œuvre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le CESER rappelle tout d'abord son attachement à ce document de référence. Il présente ensuite ses remarques sur l'appropriation du SRADDET par les territoires et sa déclinaison dans les politiques régionales. Enfin, le CESER déclare partager la proposition de l'Exécutif régional d'une adaptation ultérieure du SRADDET pour intégrer certaines évolutions réglementaires.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE
DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES : SRADDET | ACTION PUBLIQUE |
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

TELECHARGEZ L'AVIS

► AVIS SUR LE RAPPORT DU CONSEIL RÉGIONAL : "FAIRE D'Auvergne-Rhône-Alpes la première MONTAGNE DURABLE D'EUROPE"

Séance du 11-10-2021, avis n°2021-16

La réponse du CESER à la saisine du Conseil régional sur le rapport "Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première montagne durable d'Europe" s'organise en trois parties. Après avoir rappelé le contexte des problématiques liées à la montagne et l'attention particulière du CESER à ces questions, l'avis présente de manière synthétique le contenu du rapport du Conseil régional. Le CESER formule ensuite ses remarques sur les différents points du rapport et conclut sur des pistes qui seront précisées dans une contribution ultérieure.

MONTAGNE | AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE | ECONOMIE MONTAGNARDE |
TOURISME | POLITIQUE REGIONALE | GOURVENANCE | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

TELECHARGEZ L'AVIS

► ACTE 1 DE L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION POUR LA PÉRIODE 2021-2027

Séance du 09-02-2021, avis n°2021-06

Sollicité sur la première étape du processus d'élaboration du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027, le CESER présente les enjeux et contenu du document, puis fait part de ses observations tant sur la forme que sur le fonds. Il demande notamment que l'outil contrat de plan soit utilisé dans la plus grande cohérence avec les autres dispositifs d'intervention publique, et avec les contrats passés avec les collectivités infrarégionales.

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION | ACTION PUBLIQUE | PROGRAMMATION PLURIANNUELLE |
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

TELECHARGEZ L'AVIS

▶ QUAND LA DIVERSITÉ DES TERRITOIRES DYNAMISE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Séance du 14-12-2020, avis n°2020-15

A travers cette contribution, le CESER vise à décrire la diversité et la spécificité des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes pour transformer les réalités locales des territoires en projets de développement pour la région. Pour le CESER, il s'agit d'abord de comprendre les ressources et compétences propres à chaque territoire pour pouvoir développer leurs capacités de rebond face à la crise et, dans le long terme, poursuivre la construction du "fait régional". Après une première partie consacrée à l'étude des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER fait le point sur les politiques territoriales déjà menée par le Région, et leur prise en compte des réalités locales. Il termine par des propositions alliant vision stratégique, basée notamment sur ses précédents travaux sur le SRADDET, et action opérationnelle, valorisant les ressources territoriales.

[AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE](#) | [PROJET DE TERRITOIRE](#) | [DEVELOPPEMENT LOCAL](#) | [INGENIERIE TERRITORIALE](#) | [COOPERATION LOCALE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

▶ AVIS SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET) INCLUANT LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (PRPGD)

Séance du 16-12-2019, avis n°2019-24

Saisi pour avis sur le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le CESER s'est appuyé sur ses travaux antérieurs, sur la synthèse de l'enquête publique et les réponses aux conclusions de cette enquête. Il souligne l'ampleur et l'intérêt de cette enquête publique et attire l'attention sur la nécessité de réaliser des objectifs environnementaux clairement affichés. Il souhaite poursuivre la coopération dans la mise en œuvre de ce schéma, dans le suivi des mesures et de leurs indicateurs, ainsi qu'à leur évaluation.

Par ailleurs saisi sur le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), le CESER revient sur les préconisations formulées dans son avis "Sept préconisations pour optimiser le plan régional déchets" et les réponses de la région. Si ces réponses témoignent d'une prise en compte effective de ses recommandations, le CESER interpelle le Conseil régional sur l'insuffisance des moyens mis en œuvre par rapport aux ambitions de ce plan. [document annexé au rapport]

[AMENAGEMENT DU TERRITOIRE](#) | [SHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT ET D'EGALITE DES TERRITOIRES : SRADDET](#) | [ENQUETE PUBLIQUE](#) | [PARTICIPATION DES HABITANTS](#) | [PROJET DE TERRITOIRE](#) | [PROSPECTIVE TERRITORIALE](#) | [DECHETS](#) | [PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS : PRPGD](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

▶ SRADDET : FAIRE DU SCHÉMA RÉGIONAL UNE VISION D'AVENIR

Séance du 09-07-2019, avis n°2019-14

Depuis 2016, le CESER contribue à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) à travers ses avis. Saisi sur le pré-projet de schéma, l'assemblée voit dans l'élaboration du schéma régional l'opportunité d'exprimer une ambition pour guider l'action publique, dans un souci d'équilibre des territoires. Ainsi, pour le CESER le SRADDET doit relever des défis et répondre aux préoccupations majeures de la société civile. Si les objectifs du schéma répondent largement à ses recommandations, le CESER regrette cependant leur manque de

mise en perspective, qui ne permet pas de répondre à l'ambition attendue. Il recommande notamment de revoir certaines règles du SRADDET relatives au foncier économique.

[AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE](#) | [SRADDET](#) | [PROJET DE TERRITOIRE](#) | [ACTION PUBLIQUE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► **AVIS SUR LE RAPPORT DU CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : LE NOUVEAU VISAGE D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES À L'HORIZON 2030 - PROJET SRADDET**

Séance du 26-03-2019, avis n°2019-08

Saisi sur le pré-projet de Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le CESER rappelle les positions exprimées dans ses précédents avis et contributions, rendus en 2016, 2017 et 2018 :

- une méthode d'élaboration fondée sur le dialogue et l'intégration de l'expérience des acteurs intermédiaires de la société civile ;
- 12 ambitions reprenant les thèmes imposés par la loi et ajoutant l'acceptabilité sociale des projets ;
- 7 clés pour assurer l'utilité du document pour les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes.

[AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE](#) | [SRADDET](#) | [PROJET DE TERRITOIRE](#) | [DEVELOPPEMENT LOCAL](#) | [ACTION PUBLIQUE](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► **BILAN D'EXÉCUTION DES CONTRATS DE PLAN ETAT-RÉGION AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Séance du 18-12-2018, avis n°2018-14

Le CESER est consulté sur le bilan annuel d'exécution des deux contrats de plan Etat-Région Auvergne et Rhône-Alpes pour la période 2015-2020, qui n'ont pas été fusionnés. Présentés au CESER sous forme essentiellement orale, les éléments du bilan méritent, selon l'assemblée consultative, d'être complétés afin de donner aux acteurs et aux citoyens une meilleure lisibilité de l'action publique régionale. Le CESER regrette également une gouvernance insuffisante des contrats et demande que l'évaluation aille au-delà du simple bilan afin de pouvoir se doter d'éléments d'appréciation sur la poursuite d'une démarche après 2020.

[CONTRAT DE PLAN ETAT REGION](#) | [GOUVERNANCE TERRITORIALE](#) | [EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES](#) | [COLLECTIVITE TERRITORIALE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► **AMBITION TERRITOIRES 2030 : 7 CLÉS POUR RÉUSSIR**

Séance du 10-07-2018, contribution n°2018-06

A la suite de ses précédents avis de 2016 et 2017 sur l'élaboration du Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le CESER revient sur les trois principes fondateurs du SRADDET : sens de l'action publique, valeurs humaines et cohérence avec les autres schémas. Il présente ensuite 7 clés de réussite, illustrées par des exemples concrets.

TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION

► ACTION CŒUR DE VILLE : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES INVESTIT POUR SES CŒURS DE VILLE

Séance du 12-06-2018, avis n°2018-04

Le CESER a été saisi par le Conseil régional pour donner son avis sur le dispositif régional "Action cœur de ville", qui propose des mesures complémentaires à celles de l'État en matière de revitalisation commerciales des villes petites et moyennes. Après avoir rappelé le contexte de ce dispositif, le CESER revient sur les conclusions de son récent travail de prospective sur le sujet et propose notamment que ce dispositif régional soit inscrit dans une politique plus globale d'attractivité des villes moyennes.

VILLE MOYENNE | CENTRE VILLE | ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE | REGION AUVERGNE-
RHONE-ALPES

TELECHARGEZ L'AVIS

CESER

► JEUNESSES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – LES TRAVAUX DU CESER 2018-2022

Recueil, novembre 2022

Le thème de la jeunesse a irrigué de nombreux travaux du CESER Auvergne-Rhône-Alpes depuis le début de la présente mandature. Compte tenu des compétences régionales détenues en la matière, les questions d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle sont naturellement prégnantes, et ont fait l'objet de plusieurs avis et contributions, en rapport notamment avec les grands plans et schémas régionaux. Par ailleurs, plusieurs travaux de l'assemblée consultative consacrés à des thèmes transversaux (santé, mobilité...) ont réservé une place appréciable aux besoins spécifiques de la jeunesse dans ces domaines. Enfin, une dernière catégorie de rapports, dont certains produits dans le cadre du « CESER des jeunes », a permis de mettre en valeur l'inépuisable capacité de la jeunesse à s'investir et porter des valeurs fondatrices pour construire le monde demain. Par cette écoute privilégiée des besoins et aspirations des jeunes, le CESER entend jouer à plein son rôle de représentant des préoccupations de la société civile organisée, dont la jeunesse incarne l'avenir.

TELECHARGEZ LE RECUEIL

► LE CESER DE A À Z

Mandature 2018-2023. Tome 1

Après 3 ans de mandature, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité faire un point d'étape sur son activité et proposer un bilan de l'apport de l'assemblée consultative aux politiques régionales. Après un rappel sur les missions et le fonctionnement du CESER, ses travaux et actions (avis, contributions, colloques...) sont présentés sous forme d'annuaire.

CESER | AVIS | CONTRIBUTION | BILAN | MANDATURE | SOCIETE CIVILE ORGANISEE | REGION
AUVERGNE-RHONE-ALPES

[TELECHARGEZ LE BILAN](#)

► DES QUESTIONS ÉVALUATIVES POUR AMÉLIORER LES POLITIQUES RÉGIONALES

Séance du 17-11-2020, note n°2020-11

Le CESER a pour mission de contribuer à l'évaluation des politiques publiques régionale. Après une définition de l'évaluation des politiques publiques et du rôle qu'elle entend jouer, l'assemblée consultative propose, pour deux politiques régionales majeures, une méthode et des questions évaluatives pour la future assemblée régionale. Pour ces deux politiques majeures, la formation professionnelle d'une part, et les contrats Ambition Région d'autre part, le CESER présente ses observations et propose un processus d'évaluation construit autour des critères d'efficacité, d'efficience, de pertinence, de cohérence et d'utilité.

[EVALUATION DES POLITIQUES REGIONALES](#) | [POLITIQUE PUBLIQUE](#) | [FORMATION PROFESSIONNELLE](#) | [CONTRAT AMBITION REGION](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► CESER 2020-2023 FEUILLE DE ROUTE

Séance du 08-09-2020, note n°2020-08

A l'approche du mi-mandat, le CESER a souhaité faire le point sur le parcours accompli et s'interroger sur la poursuite de son action en termes de pratiques et de méthodes. Sélection des sujets, prise en compte des avis alternatifs, valorisation de ses travaux, suivi des préconisations... cette feuille de route propose différentes pistes de travail.

[CESER](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#) | [ORGANISME CONSULTATIF](#) | [SOCIETE CIVILE ORGANISEE](#)

[TELECHARGEZ LA NOTE](#)

► COVID-19 : REPENSER DEMAIN, LE REGARD DU CESER

Séance du 28-07-2020, note n°2020-04

Ce rapport est issu des travaux menés par les 15 instances du CESER, dont l'objectif était d'analyser les impacts et enjeux de la crise sanitaire et sociale pour formuler des pistes de recommandations. Après un propos introductif sur le contexte sanitaire en Auvergne-Rhône-Alpes, les réponses sont organisées en trois parties : travailler, produire, consommer, recycler ; se déplacer, se former, relier, innover ; anticiper, soutenir, décider, évaluer. Ces thèmes retenus correspondent aux enjeux identifiés par le CESER pendant cette crise, autour de l'industrie, de la sécurité alimentaire, de la gestion des déchets, du numérique, de l'éducation et de la formation, de la mobilité, de la place des services public, ou encore du soutien au secteur associatif et de l'évaluation des politiques publiques. A travers ses recommandations, le CESER souhaite contribuer aux choix économiques, sociaux et environnementaux qui devront être faits pour faire face à la crise et repenser l'après.

[CRISE SANITAIRE](#) | [CRISE ECONOMIQUE](#) | [COVID-19](#) | [ETABLISSEMENTS SANITAIRES](#) | [RECHERCHE](#) | [NUMERIQUE](#) | [TELETRAVAIL](#) | [ENSEIGNEMENT A DISTANCE](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA NOTE](#)

► LES CORPS INTERMÉDIAIRES : ENFIN ÉCOUTÉS ?

Séance du 19-02-2019, contribution n°2019-06

Dans le contexte de mouvement social qui traverse la France depuis l'automne 2018, le CESER se pose la question de la place des corps intermédiaires, de leur légitimité, ainsi que de son rôle, alors que se fait ressentir le besoin d'un renouveau démocratique. Pour répondre à ces questions, le CESER dresse un diagnostic de la prise en compte des corps intermédiaires par les pouvoirs publics, puis il rappelle son rôle dans la pratique démocratique. Il termine par des préconisations, visant notamment à améliorer l'intégration de ses travaux dans le processus de décision et d'évaluation politique régionale.

[CORPS INTERMEDIAIRES](#) | [SOCIETE CIVILE ORGANISEE](#) | [ORGANISME CONSULTATIF](#) | [CESER](#) | [LEGITIMITE](#) | [DEMOCRATIE](#) | [INTERET REGIONAL](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

CULTURE

► **VŒU DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE CLERMONT-FERRAND POUR ÊTRE DÉSIGNÉE CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE EN 2028**

Décembre 2022, voeu

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes, réuni en séance plénière le 12 décembre 2022, a pris connaissance de la candidature de Clermont-Ferrand Massif central au titre de Capitale européenne de la culture 2028. Il apporte le soutien de la société civile organisée en Auvergne-Rhône-Alpes à cette candidature.

[TELECHARGEZ LE VŒU](#)

► **PLAN REGIONAL EN FAVEUR DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE 2021-2027**

Séance du 17-10-2022, avis n°2022-21

Par courrier en date du 7/10/2022, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a été saisi par le Président du Conseil régional pour émettre un avis sur la nouvelle politique régionale en faveur de la culture et du patrimoine pour la période 2021-2027. Cette nouvelle feuille de route comprend des éléments de continuité par rapport à la politique régionale votée en 2017 (harmonisation territoriale, soutien aux industries culturelles, politique des grands projets, ou encore soutien au spectacle vivant) ainsi que des orientations renouvelées, qui ambitionnent d'apporter des réponses aux mutations et bouleversements qui touchent tous les secteurs de la culture. A travers cette délibération, la Région affiche une volonté forte de rétablir une forme de rééquilibrage territorial entre métropoles et territoires et permettre un égal accès à tous à la culture. Dans le présent avis, le CESER s'attache à présenter les grandes lignes de cette feuille de route régionale, d'y apporter quelques observations et de formuler quelques propositions.

[CULTURE](#) | [POLITIQUE CULTURELLE](#) | [PATRIMOINE CULTUREL](#) | [CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE](#) | [ANIMATION ET MEDIATION CULTURELLE](#) | [EQUIPEMENT CULTUREL](#) | [EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#) | [THEATRE](#) | [SPECTACLE VIVANT](#) | [FESTIVAL](#) | [CINEMA](#) | [LIVRE](#) | [MUSEE](#) | [NUMERISATION](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)

Séance du 27-06-2022, avis n°2022-09

Le CESER est saisi pour avis sur le plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 en faveur de l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation. Ce plan regroupe les trois schémas qui formalisent la stratégie de la collectivité régionale sur ces thématiques pour la période 2022-2028. L'avis porte ici sur le premier volet du plan : le SRDEII. Il s'organise en trois parties : le contexte, le contenu du plan et les remarques du CESER.

SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INTERNATIONALISATION ET D'INNOVATION : SRDEII | DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | INNOVATION | INTERNATIONAL | RELOCALISATION INDUSTRIELLE | ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE | TRANSITION ECOLOGIQUE | MUTATION ECONOMIQUE | GESTION DES RESSOURCES HUMAINES | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS « FAIRE D'Auvergne-Rhône-Alpes, LA PREMIÈRE DESTINATION EUROPÉENNE DU TOURISME DURABLE »

Séance du 27-06-2022, avis n°2022-12

Le CESER est saisi pour avis sur le rapport du Conseil Régional « Faire d'Auvergne Rhône-Alpes la première destination européenne du tourisme durable ». Cette saisine est concomitante avec la saisine sur le SRDEII, dans lequel la Région a choisi de consacrer, compte tenu du poids de l'activité touristique en Auvergne-Rhône-Alpes, environ 8 % du PIB régional, un volet à part entière. Le rapport développe en complémentarité avec le SRDEII, les enjeux, les objectifs et axes d'intervention de la politique régionale touristique. L'avis du CESER s'organise en trois parties : le contexte, le contenu du plan et les remarques du CESER.

INDUSTRIE | TOURISME DURABLE | ECONOMIE TOURISTIQUE | AMENAGEMENT TOURISTIQUE | HEBERGEMENT TOURISTIQUE | EMPLOI SAISONNIER | EMPLOI | AGENCE AUVERGNE-RHONE-ALPES TOURISME | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► URGENCE DANS NOS MONTAGNES : ÉTAT DES LIEUX ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR UNE SORTIE DE CRISE DURABLE

Séance du 14-03-2022, contribution n°2022-06

Le rapport présente tout d'abord son constat des impacts de la crise sanitaire sur les territoires de montagne, sur le plan de l'économie, de l'emploi et de la fréquentation. Il décrit ensuite les enjeux, en termes de transitions économiques, écologiques, sociales et d'attractivité, s'agissant de concilier les nouvelles attentes des clientèles, des habitants, des travailleurs et d'attirer de nouvelles populations. Puis le CESER détaille les réponses face à ces enjeux, qu'elles soient le fait des pouvoirs publics, d'acteurs privés ou associatifs. Les préconisations du CESER proposent d'accompagner les transitions en montagne pour une sortie de crise durable.

MONTAGNE | ECONOMIE MONTAGNARDE | TRANSITION ECOLOGIQUE | ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE | TRAVAIL SAISONNIER | PLURIACTIVITE | STATION DE MONTAGNE | AMENAGEMENT DE LA MONTAGNE | PROTECTION DE LA MONTAGNE | TOURISME DURABLE | GOUVERNANCE | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► LES PRIORITÉS DU CESER POUR LE FUTUR SRDEII

Séance du 14-03-2022, contribution n°2022-01

La Région doit définir en 2022 le nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Le CESER a souhaité apporter sa contribution, en amont à la réflexion, avant l'avis formel qu'il aura à rendre sur le document final du Conseil régional. Après une présentation du précédent SRDEII ainsi que quelques éléments de bilan apportés par l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, le rapport propose son diagnostic des forces et faiblesses du territoire régional, puis présente ses priorités pour le futur SRDEII.

SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INTERNATIONALISATION ET D'INNOVATION : SRDEII | INNOVATION | INTERNATIONAL | RELOCALISATION INDUSTRIELLE | ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE | DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | TRANSITION ECOLOGIQUE | MUTATION ECONOMIQUE | GESTION DES RESSOURCES HUMAINES | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► AVIS SUR LE PLAN DE RELOCALISATION STRATÉGIQUE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Séance du 14-12-2021, avis n°2021-18

Saisi par le Conseil régional sur le rapport "Plan de relocalisation stratégique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes", le CESER rappelle tout d'abord l'importance pour la société civile organisée de la localisation des activités industrielles et stratégiques sur le territoire régional. Il présente ensuite le contenu du rapport sur lequel il doit se prononcer, puis termine par des remarques, générales, puis ciblées sur les axes du rapport du Conseil régional, comme la création d'un "pack relocalisation", l'intervention de la Région sur le foncier industriel, ou encore le développement des compétences et le renforcement de l'attractivité des métiers pour faciliter les recrutements dans l'industrie.

INDUSTRIE | RELOCALISATION INDUSTRIELLE | ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE | FONCIER | COMPETENCE PROFESSIONNELLE | GESTION DES RESSOURCES HUMAINES | FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE | AUVERGNE-RHONE-ALPES

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► IMPACTS DE LA COVID-19 SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Séance du 18-05-2021, note n°2021-10

Après avoir rappelé l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique en Auvergne-Rhône-Alpes, et plus particulièrement sur le secteur industriel, le CESER interroge la cohérence de l'action publique plus spécifiquement sur les aides au secteur industriel. Il s'intéresse ensuite à l'attractivité régionale comme levier de développement de l'activité industrielle, puis au recours à la sous-traitance pour maintenir les savoir-faire en région. La dernière partie consacrée aux préconisations reprend chacun de ces trois points : cohérence de l'action publique, attractivité du territoire et sous-traitance.

INDUSTRIE | PRODUCTION INDUSTRIELLE | ATTRACTIVITE REGIONALE | SOUS-TRAITANCE | AUVERGNE-RHONE-ALPES

► **TOURISME-HÔTELLERIE-RESTAURATION, COMMERCE-ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ : IMPACTS DE LA COVID-19**

Séance du 27-04-2021, note n°2021-08

Pour le CESER, l'évolution de la crise sanitaire produit des impacts très différenciés sur les secteurs économiques. Partant de ce constat, il a souhaité approfondir sa réflexion sur deux secteurs clés de l'économie régionale : le secteur du tourisme-hôtellerie-restauration et le secteur du commerce et de l'économie de proximité. Après avoir présenté les impacts de la crise sanitaire sur la situation des entreprises et de l'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes, la note s'intéresse aux impacts spécifiques pour chacun des deux secteurs. La dernière partie propose des recommandations à différentes échelles de temps.

[TOURISME](#) | [ECONOMIE TOURISTIQUE](#) | [HOTELLERIE](#) | [RESTAURATION](#) | [COMMERCE DE PROXIMITE](#) | [EMPLOI](#) | [DEFAILLANCE D'ENTREPRISE](#) | [RELANCE ECONOMIQUE](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA NOTE](#)

► **CRISE DE LA COVID-19 ET RÉORGANISATION DU TRAVAIL EN PRÉSENTIEL**

Séance du 19-02-2021, contribution n°2021-02

Pour le CESER, la crise sanitaire a engendré de profondes mutations dans le monde du travail et son organisation. Il identifie ainsi deux défis majeurs à relever dans le cadre de la réorganisation du travail en présentiel en période de crise sanitaire. Tout d'abord, la diversité des lieux et temps de travail (télétravail, tiers-lieux...) conduisent à repenser le lien de proximité avec les territoires dans la réorganisation du travail. Le second défi relève d'une nouvelle forme de sociabilité à inventer et formaliser pour accompagner collectivement le "travailler autrement". Les préconisations du CESER sont organisées autour de deux axes : proximité et solidarité.

[TELETRAVAIL](#) | [DIALOGUE SOCIAL](#) | [ENTREPRISE](#) | [COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE : CSE](#) | [ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL](#) | [TIERS-LIEUX](#) | [NUMERIQUE](#) | [COVID-19](#) | [E-COMMERCE](#) | [INNOVATION](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► **MÉTAUX RARES : POUR UNE APPROCHE RÉGIONALE DISRUPTIVE FACE À UN DÉFI MONDIAL**

Séance du 28-07-2020, note n°2020-05

L'objectif de cette note est d'attirer l'attention des décideurs régionaux sur la question déterminante des métaux stratégiques dans l'économie régionale. Après avoir défini le périmètre de son étude (métaux rares, stratégiques, critiques, terres rares...), le CESER décrit le risque de dépendance et l'impact des transitions en cours sur la consommation mondiale de matières premières. Le CESER s'intéresse ensuite aux opportunités et à la manière dont la région Auvergne-Rhône-Alpes peut mobiliser ses atouts afin de limiter cette dépendance. Il identifie ainsi des acteurs à mobiliser au titre de la recherche-développement, le CEA et IFP Energies Nouvelles. Il s'intéresse également à l'économie circulaire et au développement du recyclage de métaux et présente des initiatives en région. La note fait enfin des recommandations, notamment auprès des acteurs de la recherche-développement ainsi que des filières de recyclage dans le secteur des métaux rares.

[METAUX RARES](#) | [EXTRACTION](#) | [ECONOMIE](#) | [GEOPOLITIQUE](#) | [RECHERCHE-DEVELOPPEMENT](#) | [ECONOMIE CIRCULAIRE](#) | [RECYCLAGE](#) | [TRANSITION ECOLOGIQUE](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

► EMPLOI, COMPÉTENCES ET TERRITOIRES

Colloque Conseil économique, social et environnemental / Conseils de développement, 11-02-2020, Lyon

A partir d'expériences locales en faveur du développement des emplois et compétences présentées en première partie de colloque, des travaux en ateliers ont été conduits afin de répondre à trois questions : Comment détecter les besoins futurs en compétences ? Comment repérer les capacités et les intérêts des personnes ? Quelles actions à conduire, quels outils à mettre en œuvre pour anticiper dans la définition de ces besoins ? L'objectif de ces ateliers était d'identifier, à partir du partage d'expériences, les enjeux et facteurs positifs permettant de repérer des pistes d'évolution et d'anticipation afin de développer les compétences et de créer des emplois dans les territoires.

[EMPLOI](#) | [COMPETENCE PROFESSIONNELLE](#) | [ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE](#) | [EXPERIMENTATION](#) | [SOCIETE CIVILE ORGANISEE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LES ACTES](#)

► REPÉRER ET ACCÉLÉRER LES COOPÉRATIONS ÉCONOMIQUES TERRITORIALES : UN ENJEU RÉGIONAL

Séance du 12-11-2019, contribution n°2019-19

De nombreuses coopérations économiques territoriales associant acteurs publics et privés sont identifiables sur le territoire régional. Le CESER a choisi de s'intéresser aux coopérations économiques, au sens où elles sont créatrices de richesses et/ou d'emplois dans un espace territorial infrarégional. A partir de l'observation de projets de nature et d'origine différentes, le CESER a identifié les bonnes pratiques et mis en évidence des constantes. Dans ses préconisations, il pointe les leviers de l'action régionale pour stimuler des coopérations vertueuses sur le territoire favorisant la création de richesses et le développement de l'emploi sur les territoires.

[EMPLOI](#) | [DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE](#) | [DEVELOPPEMENT LOCAL](#) | [PROJET DE TERRITOIRE](#) | [EXPERIMENTATION](#) | [RESEAU D'ENTREPRISES](#) | [SOCIETE CIVILE ORGANISEE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► DES AIDES EFFICACES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES

Séance du 16-04-2019, avis n°2019-09

Saisi sur la simplification des aides aux entreprises industrielles régionales, le CESER répond en rappelant tout d'abord que la démarche de simplification doit être contextualisée dans une analyse des forces et faiblesses de l'industrie régionale et dans une vision anticipatrice de l'industrie de demain. Après une présentation de l'écosystème des aides aux entreprises régionales, le CESER insiste sur l'importance de hiérarchiser les besoins et les objectifs visés afin de définir les priorités. Le rapport termine par des recommandations sur la simplification, la communication, le suivi, l'évaluation et le contrôle des aides, proposant notamment la mise en place d'une gouvernance associant des élus et des acteurs de la société civile, afin d'identifier les bons critères et indicateurs à mobiliser.

[INDUSTRIE](#) | [PME](#) | [AIDE ECONOMIQUE](#) | [AIDE DIRECTE](#) | [PRODUCTION INDUSTRIELLE](#) | [EMPLOI](#) | [DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE](#) | [ATTRACTIVITE REGIONALE](#) | [INNOVATION](#) | [EVALUATION](#) | [COMMUNICATION](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► CYBERSÉCURITÉ : UNE URGENCE À SE PROTÉGER

Séance du 23-01-2019, note n°2019-04

Pour le CESER, la cybersécurité concerne l'ensemble des organisations, tout autant que chaque citoyen. Augmentation des utilisateurs et des objets connectés, diversité des cyberattaquants..., le CESER dresse tout d'abord un portrait des risques et de leur croissance. Enjeu économique, la cybersécurité et son développement sont aussi source d'opportunités, le CESER relevant également l'enjeu politique important, lié à la souveraineté nationale, voire européenne. Pour faire face à ce risque, des solutions existent déjà que le CESER présente à travers une sélection d'initiatives nationales et régionales. Le rapport termine par des recommandations, visant à mobiliser davantage sur ce thème et à valoriser les atouts de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le secteur du numérique, en en faisant notamment un terrain d'expérimentations.

[NUMERIQUE](#) | [CYBERSECURITE](#) | [SECURITE INFORMATIQUE](#) | [RGPD](#) | [INTELLIGENCE ECONOMIQUE](#) | [CYBERCRIMINALITE](#) | [CONFIANCE NUMERIQUE](#) | [ENTREPRISE](#) | [EUROPE](#) : [POLITIQUE ETRANGERE ET DE SECURITE COMMUNE](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA NOTE](#)

ÉDUCATION – ORIENTATION

► AVIS SUR LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES (CPRDFOP)

Séance du 27-06-2022, avis n°2022-11

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2022-2028 s'intègre au Plan Auvergne-Rhône-Alpes pour l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation. Il constitue un document d'orientation élaboré par les acteurs du quadripartisme régional (État, Région, organisations d'employeurs, et syndicats de salariés), et définit un cadre partagé pour la mise en œuvre des politiques régionales de formation et d'orientation. Dans son avis, le CESER identifie plusieurs enjeux partagés, mais aussi certains points de vigilance. Il insiste en particulier sur la nécessité d'une impulsion et d'un volontarisme politique pour « faire vivre » le CPRDFOP, en particulier au niveau des territoires.

[CONTRAT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE](#) : [CPRDFOP](#) | [FORMATION PROFESSIONNELLE](#) | [ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE](#) | [OFFRE DE FORMATION](#) | [SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS](#) | [COMPETENCE PROFESSIONNELLE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► S'ORIENTER, SE RÉORIENTER. VOLET 2 : L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES ADULTES

Séance du 14-03-2022, contribution n°2022-04

Après sa contribution sur l'orientation initiale des jeunes, le CESER poursuit son travail sur l'orientation tout au long de la vie en s'intéressant à l'accompagnement et à l'orientation des parcours professionnels des adultes. Le rapport rappelle tout d'abord le cadre des politiques publiques en

matière de formation et d'orientation tout au long de la vie, puis présente les acteurs et services en présence en Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi qu'un focus sur la création du Conseil en évolution professionnelle (CEP) et sur le dispositif de validation des acquis et de l'expérience (VAE). Le CESER revient ensuite sur le contexte marqué par la crise sanitaire et la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle de 2018, et termine en proposant 6 axes de préconisations, illustrées d'actions concrètes, afin de mieux accompagner les parcours professionnels.

[ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS](#) | [RECONVERSION PROFESSIONNELLE](#) | [ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE](#) | [SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE : SPRO](#) | [CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE : CEP](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU "PACTE REBOND POUR L'EMPLOI - PLAN UN JEUNE, UNE SOLUTION"

Séance du 13-07-2021, avis n°2021-14

Après son avis sur le "Pacte Rebond pour l'emploi - Plan Un jeune, une solution" de février 2021, le CESER est sollicité au sujet des indicateurs de suivi et d'évaluation de ce plan. Le CESER fait part de ses remarques sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs, afin de mieux mesurer l'impact de ce plan sur les parcours des jeunes, les territoires et la qualité de l'emploi.

[EVALUATION DES POLITIQUES REGIONALES](#) | [JEUNESSE](#) | [FORMATION DES JEUNES](#) | [INSERTION PROFESSIONNELLE](#) | [CRISE SANITAIRE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► PACTE REBOND POUR L'EMPLOI - PLAN "UN JEUNE, UNE SOLUTION"

Séance du 19-02-2021, avis n°2021-01

Le CESER est saisi pour avis sur le "Pacte régional Rebond pour l'emploi - Plan Un jeune, une solution", déclinaison régionale du plan gouvernemental en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. Le CESER fait part de ses remarques sur les moyens et pistes d'actions proposées par le Conseil régional et plaide pour une mise en œuvre basée sur l'analyse et la prise en compte des attentes de jeunes en difficulté.

[JEUNESSE](#) | [PARCOURS INDIVIDUEL DE FORMATION](#) | [DECROCHAGE](#) | [INSERTION PROFESSIONNELLE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► S'ORIENTER, SE RÉORIENTER. VOLET 1 : L'ORIENTATION DES JEUNES

Séance du 28-07-2020, contribution n°2020-06

Cette contribution sur l'orientation des jeunes constitue le premier volet d'un travail approfondi du CESER sur l'orientation tout au long de la vie. Après une présentation du contexte, des acteurs de l'orientation, de leurs besoins et attentes, le CESER revient sur les réformes récentes, la politique régionale en la matière et les différents travaux et positions du CESER Auvergne-Rhône-Alpes sur l'orientation. Pour le CESER, il s'agit de passer d'une approche basée sur les dispositifs et les acteurs à une approche centrée sur la personne et son parcours. Les préconisations du CESER ont pour objectif d'améliorer l'accès des jeunes aux services d'information et d'orientation et d'accompagner leurs parcours dans tous les territoires de la région.

TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION

► AGIR POUR EN FINIR AVEC LES VIOLENCES SCOLAIRES

Séance du 25-06-2019, avis n°2019-12

A la suite de son avis sur le plan régional de lutte contre le harcèlement scolaire adopté en décembre 2018 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER a poursuivi sa réflexion sur les violences scolaires. Au-delà d'un état des lieux détaillé des formes de violences constatées dans l'environnement scolaire, le CESER s'est attaché à explorer les réponses apportées par les nombreux acteurs impliqués (Éducation nationale, justice, police, associations...). A partir d'exemples observés en France comme à l'étranger, le CESER a repéré des pistes d'optimisation, voire de renforcement des mesures existantes, afin d'alimenter ses préconisations. Les fiches focus en fin de rapport proposent un éclairage sur la question du harcèlement scolaire à travers des données chiffrées et la présentation d'acteurs et d'expérimentations.

VIOLENCE SCOLAIRE | PREVENTION DE LA VIOLENCE | HARCELEMENT |
CYBERHARCELEMENT | ETABLISSEMENT SCOLAIRE | JEUNESSE | EDUCATION NATIONALE |
CLIMAT SCOLAIRE | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

TELECHARGEZ L'AVIS

► AVIS SUR LE RAPPORT DU CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES « L'ORIENTATION COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE RÉUSSITE PERSONNELLE »

Séance du 26-03-2019, avis n°2019-07

Depuis le 1er janvier 2019, la Région a pour compétence d'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations auprès de l'ensemble des publics scolarisés, du collège à l'université. Cette nouvelle compétence s'accompagne du transfert des activités des délégations régionales de l'ONISEP. Le rapport soumis pour avis au CESER prend acte de ce transfert de compétences et propose un cadre pour l'action régionale. Le CESER souligne son intérêt pour cet enjeu et souhaite qu'une large concertation régionale soit engagée par le Conseil régional. Il identifie en particulier plusieurs conditions de réussite pour la mise en œuvre opérationnelle de cette nouvelle politique régionale.

ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE | TRANSFERT DE COMPETENCES AUX REGIONS |
INFORMATION SUR LES METIERS | SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION TOUT AU
LONG DE LA VIE : SPRO | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

TELECHARGEZ L'AVIS

► AVIS SUR LE RAPPORT DU CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES « PROTÉGER NOS ENFANTS : UN PLAN AMBITIEUX CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE »

Séance du 18-12-2018, avis n°2018-15

Saisi par le Conseil régional sur le projet de rapport « Protéger nos enfants : un plan ambitieux contre le harcèlement scolaire », le CESER examine les 6 propositions et fait part de ses observations, sous forme de 6 fiches synthétiques, reprenant les points positifs et les points de vigilance de chacune des propositions. Amélioration de l'information, tant dans le recueil des données quand dans l'accès à ces données, association et mise en réseau des différents acteurs... le CESER recommande de veiller à relier les propositions entre elles, notamment via la création du centre régional de référencement, ainsi que d'assurer un suivi et une évaluation de ces propositions.

TELECHARGEZ L'AVIS

ÉNERGIE

► ACCELERER LA PRODUCTION DES ÉNERGIES DÉCARBONNÉES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Séance du 24-01-2023, contribution n°2023-01

Le groupe de travail C au CESER mène depuis deux ans une réflexion approfondie sur les énergies décarbonées. Or, La région Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des régions françaises les plus productrices d'énergie. Ainsi cette instance a souhaité répondre principalement à deux questions : Quelles mesures d'accompagnement met en place notre région pour une meilleure efficacité énergétique ? Comment produisons-nous de l'énergie avec du décarboné ? Il ressort de cette contribution que c'est à partir du triptyque - nucléaire, hydrogène, énergies renouvelables - que nous pourrions produire une énergie décarbonée, stable et compétitive. Mais c'est également en mobilisant les compétences du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes sur la formation, l'information et le soutien aux initiatives que nous y parviendrons efficacement. Le CESER se veut confiant sur nos capacités régionales à relever ce défi.

[ENERGIE DECARBONNEE](#) | [MAITRISE DE L'ENERGIE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#) |
[SOBRIETE ENERGETIQUE](#) | [TRANSITION ENERGETIQUE](#) | [INNOVATION](#) | [ENERGIE](#)
[RENOUVELABLE](#) | [GAZ A EFFET DE SERRE](#)

TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION

► QUELS LEVIERS POUR LES SOLUTIONS HYDROGÈNE DÉCARBONNÉES

Séance du 13-11-2018, contribution n°2018-12

Pour le CESER Auvergne-Rhône-Alpes, l'hydrogène, à condition qu'il soit décarboné, se révèle une solution pertinente parmi d'autres pour répondre aux enjeux environnementaux. Après un état des lieux faisant ressortir une production d'hydrogène essentiellement carbonée, mais présentant des applications multiples dans les domaines de l'industrie, de la mobilité, des réseaux électriques et gaz..., l'avis s'intéresse plus particulièrement à décrire les potentiels de la filière hydrogène en Auvergne-Rhône-Alpes, en s'inspirant notamment d'expériences menées sur le territoire. Il invite la filière hydrogène à ne pas se concentrer exclusivement sur la mobilité, mais à aborder les différents usages possibles pour construire une filière complète en Auvergne-Rhône-Alpes.

[HYDROGENE](#) | [QUALITE DE L'AIR EXTERIEUR](#) | [CHANGEMENT CLIMATIQUE](#) | [TRANSITION](#)
[ENERGETIQUE](#) | [MOBILITE](#) | [INDUSTRIE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION

► RENCONTRE DE L'ACTUALITÉ : DU DIESEL À L'HYDROGÈNE

Colloque du 13-11-2018, Lyon

Cette rencontre fait suite à la contribution du CESER Auvergne-Rhône-Alpes "Quels leviers pour les solutions hydrogène décarbonées ?". Elle donne la parole à différents acteurs, médecin oncologue,

ingénieurs (ADEME, CEA, CNR), entreprise, pôle de compétitivité, collectivité territoriale, favorisant ainsi la multiplication des points de vue sur les infrastructures, les usages, le contexte réglementaire, les véhicules, les technologies et les retours d'expérience.

[HYDROGENE](#) | [TRANSITION ENERGETIQUE](#) | [MOBILITE](#) | [INDUSTRIE](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LES ACTES](#)

FONCIER

► L'ACCÈS AU LOGEMENT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Séance du 12-12-2022, contribution n°2022-28

Initialement consacrée à l'accès au logement en Auvergne-Rhône-Alpes, cette contribution du CESER Auvergne-Rhône-Alpes met en évidence qu'existent en fait aujourd'hui de multiples accès à de multiples modèles de logement tous différents, plutôt qu'un modèle unique d'accès. Grâce à l'ensemble des apports, tous de qualité, des différentes personnes auditionnées, il a pu également constater que la notion de parcours résidentiel n'était plus aujourd'hui aussi opérante qu'auparavant. Ce sont des parcours morcelés, faits d'aller et retours, qui caractérisent aujourd'hui les accès aux logements pour certaines personnes ; les pouvoirs publics doivent pouvoir aujourd'hui intégrer et gérer ces incertitudes. Le CESER estime que si rien n'est fait pour desserrer les différents goulots d'étranglement qui caractérisent aujourd'hui les accès aux logements, la situation régionale ne pourra pas être meilleure que ce qu'elle est actuellement.

[ACTION SOCIALE](#) | [LOCATION](#) | [ACCESSION A LA PROPRIETE](#) | [LOGEMENT SOCIAL](#) | [MARCHÉ DU LOGEMENT](#) | [IMMOBILIER](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#) | [MARCHÉ FONCIER](#) | [FONCIER](#) | [MARCHÉ IMMOBILIER](#) | [PERMIS DE CONSTRUIRE](#) | [SOBRIETE ENERGETIQUE](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – RECHERCHE

► AVIS SUR « L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RÉGIONAL AU SERVICE DE L'EMPLOI : PLAN RÉGIONAL DES INGÉNIEURS ET DES TECHNICIENS »

Séance du 06-03-2023, avis n°2023-05

Le CESER est saisi pour avis sur le « PLAN REGION DES INGENIEURS ET DES TECHNICIENS ». Adossé au Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et innovation (SRESRI) 2022-2028, ce plan s'articule autour de 3 axes d'intervention prioritaires, et bénéficie d'une enveloppe financière de 140 millions d'euros pour la période 2023-2028. Dans son avis, le CESER partage les constats présentés dans le rapport. Il salue la démarche volontariste du Conseil régional et les objectifs du plan, qui permettra de répondre à des besoins identifiés. Le CESER identifie en particulier deux points positifs : la prise en compte de l'ensemble des niveaux de formation, de Bac+3 à Bac+5, et la dimension territoriale du plan. Il exprime plusieurs observations quant à sa mise en œuvre, sur la base de ses travaux récents : évolution de l'offre de formation existante, y compris dans les universités, promotion et attractivité des filières scientifiques, pilotage du plan et coordination des acteurs.

TELECHARGEZ L'AVIS

► LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Séance du 27-06-2022, note n°2022-16

Le terme d'intelligence artificielle (IA) répond à plusieurs définitions. Pour autant, ce terme est entré dans le langage commun et son usage fréquent dans les médias. Il recouvre aussi bien des systèmes relevant de la science-fiction que des systèmes déjà opérationnels en capacité d'exécuter des tâches très complexes (reconnaissance faciale, vocale, conduite autonome...). Certaines activités ou secteurs voient déjà se développer des systèmes d'intelligence artificielle dans leurs process de travail et de production de biens ou de services. Cette tendance devrait s'accélérer sous l'effet de plusieurs facteurs. Le développement de l'IA est synonyme d'enjeux forts. Après avoir évoqué les différentes définitions de l'IA, la note développe les usages actuels à travers les principaux secteurs impactés et des exemples permettant d'aborder les opportunités et les risques de cette technologie ainsi que les freins à la mise en œuvre. Les questions de l'emploi et du travail ainsi que la dimension éthique donnent lieu à un développement spécifique. La note pointe ensuite plus particulièrement l'exemple du secteur de la santé. Enfin la note présentera l'IA en Auvergne-Rhône-Alpes, les atouts dont dispose la région et les actions déployées en la matière. La dernière partie constitue les recommandations formulées par le CESER sur le développement de l'IA.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE | ETHIQUE | TRAVAIL | ECONOMIE | SANTE | RECHERCHE-
DEVELOPPEMENT | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

TELECHARGEZ LA NOTE

► AVIS SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI)

Séance du 17-05-2022, contribution n°2022-07

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2022-2028 s'intègre au Plan Auvergne-Rhône-Alpes pour l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation. Il définit les orientations de la politique régionale et fixe ses principes d'actions. Dans son avis, le CESER relève plusieurs enjeux partagés (conditions de réussite étudiante, souci d'équilibre territorial, enjeux de développement économique...) mais aussi plusieurs points de vigilance qui concernent le continuum recherche-innovation-transfert, l'animation de l'écosystème régional, la coopération entre acteurs... Le CESER restera en particulier attentif aux moyens budgétaires consacrés à la mise en œuvre de cette politique régionale.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | RECHERCHE | INNOVATION | SCHEMA REGIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION : SRESRI | ETUDIANT |
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

TELECHARGEZ L'AVIS

► L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE FACE AUX MUTATIONS DU TRAVAIL ET DES MÉTIERS

Séance du 17-05-2022, contribution n°2022-07

Dans le cadre de l'évolution du milieu du travail, des métiers et des compétences, des tendances de fond sont identifiées et renforcées par la crise sanitaire. Le CESER s'est alors interrogé sur :

- Comment les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de notre région jouent-ils un rôle dans l'anticipation et l'accompagnement des transitions du travail et des métiers ?
- Comment mobiliser et optimiser les dispositifs et les ressources existants, au niveau régional, au niveau des branches et des entreprises ? Comment intégrer la dimension transverse et territoriale ?
- Quelles stratégies et quels outils proposer dans notre région, notamment au niveau du Conseil régional ?

En réponse, il propose 10 préconisations, articulées autour de 3 axes.

[ENSEIGNEMENT SUPERIEUR](#) | [RECHERCHE](#) | [OFFRE DE FORMATION](#) | [EVOLUTION DES COMPETENCES](#) | [METIER](#) | [TRAVAIL](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► SCIENCE POUR ET AVEC LA SOCIÉTÉ : RENFORCER LES SYNERGIES RÉGIONALES

Séance du 14-09-2021, contribution n°2021-15

La crise sanitaire a contribué à braquer les projecteurs sur les scientifiques et l'écosystème de la recherche, questionnant la place de la science et de la recherche dans nos sociétés du savoir. Pour le CESER, la Région Auvergne-Rhône-Alpes dispose tout à la fois d'un potentiel scientifique de très haut niveau et d'un écosystème d'acteurs œuvrant dans le champ de la vulgarisation et de la médiation scientifiques, riche et solidement ancré sur son territoire. Aussi, le CESER propose-t-il de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une région pilote pour le rapprochement science et société, en renforçant notamment la formation à la culture scientifique et technique, en initiant une collaboration plus forte entre scientifiques et décideurs publics régionaux, ou en favorisant une plus grande ouverture de la science et de la recherche vers les habitants de la région.

[SCIENCE](#) | [EXPERTISE](#) | [POLITIQUE REGIONALE](#) | [RECHERCHE](#) | [GOUVERNANCE](#) | [SCIENCES PARTICIPATIVES](#) | [VULGARISATION SCIENTIFIQUE](#) | [CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE : CSTI](#) | [RESEAUX SOCIAUX](#) | [LYCEEN](#) | [MEDIATION](#) | [SOCIETE CIVILE ORGANISEE](#) | [SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION : SRESRI](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2021-2027 : UN ENJEU MAJEUR POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Séance du 12-10-2020, contribution n°2020-10

Le Contrat de Plan Etat-Région constitue une source de financement structurante pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Après une mise en perspective des précédents CPER, le CESER recense les attentes et les propositions de principaux acteurs impliqués dans la préparation du CPER 2021-2027, sites universitaires et collectivités territoriales. Il identifie ensuite quatre priorités pour guider les arbitrages et le suivi de ce nouveau CPER, parmi lesquelles le développement des interactions entre le monde académique et les territoires ou encore la réponse aux besoins des étudiants.

[CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION](#) | [ENSEIGNEMENT SUPERIEUR](#) | [RECHERCHE](#) | [INNOVATION](#) | [INVESTISSEMENT](#) | [CAMPUS](#) | [ATTRACTIVITE REGIONALE](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► ETUDIER ET RÉUSSIR EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR JUSQU'À L'EMPLOI, QUELS PARCOURS DE RÉUSSITE ET DE PROFESSIONNALISATION POUR LES ÉTUDIANTS DE NOTRE RÉGION ?

Séance du 16-10-2019, contribution n°2019-17

La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'une offre de formation supérieure riche et diversifiée, ainsi que d'un tissu économique dynamique. Plaçant l'étudiant et son parcours au centre de ses réflexions, le CESER identifie quatre axes de progrès, situés à quatre étapes clés de ce parcours : la décision d'orientation, l'accès aux études supérieures, la réussite étudiante et l'accès à l'emploi. Pour répondre à ces enjeux, le CESER propose sept préconisations permettant d'organiser l'accompagnement de l'étudiant à l'échelle régionale, à toutes les étapes de son parcours.

[ETUDIANT](#) | [ENSEIGNEMENT SUPERIEUR](#) | [REUSSITE ETUDIANTE](#) | [OFFRE DE FORMATION](#) | [MOBILITE ETUDIANTE](#) | [ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE](#) | [ACCES A L'EMPLOI](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► LES BACHELIERS POURSUIVENT MAJORITAIREMENT LEURS ÉTUDES DANS LA RÉGION

Insee Analyses, n°78, avril 2019

En collaboration avec le CESER, l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes a réalisé une étude sur les bacheliers de 2015, dont près des trois quarts poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur français. Ces étudiants restent quasi-exclusivement dans la région. Pour autant, les trois académies régionales sont le théâtre de nombreux mouvements de néo-bacheliers. L'académie de Lyon est au cœur des échanges inter-académiques de la région ou extra-régionaux. Celle de Clermont-Ferrand est une porte d'entrée pour les bacheliers des zones limitrophes de l'Ouest. Enfin, celle de Grenoble voit davantage partir ses bacheliers qu'elle n'accueille d'étudiants extérieurs. Parmi les bacheliers régionaux changeant de zone d'emploi à l'entrée dans l'enseignement supérieur, six sur dix déménagent, pour ainsi réduire de moitié la distance domicile-études.

[ENSEIGNEMENT SUPERIEUR](#) | [ETUDIANT](#) | [MOBILITE ETUDIANTE](#) | [OFFRE DE FORMATION](#) | [ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE](#) | [REUSSITE ETUDIANTE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'ETUDE DE L'INSEE](#)

ENVIRONNEMENT

► UNE CONCEPTION ÉLARGIE DE L'ÉCO-INDUSTRIE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Séance du 11-09-2023, avis n°2023-17

À travers sa Section Industrie, le CESER avait finalisé en mai 2021 une note sur les impacts du COVID-19 sur le développement industriel. Cette note pointait une forte évolution du contexte industriel et l'accélération d'un certain nombre de mutations. La souveraineté industrielle est remise au cœur du débat en dualité avec la préservation des ressources. Cela traduit une attention particulière et des enjeux liés à la relocalisation de certaines activités mais surtout la localisation d'activités en émergence issues du développement de nouvelles filières industrielles. La réindustrialisation, l'innovation et la compétitivité industrielle sont au cœur de cette recherche de souveraineté quelle qu'en soit l'échelle

: Europe, France, Région, ... Mais cela doit aller de pair avec la nécessité d'accélérer la transition écologique et énergétique pour répondre aux enjeux environnementaux et engagements pris. Cela se traduit par la nécessité de développer une industrie propre et responsable. L'objectif de la contribution est d'identifier les bonnes pratiques et les efforts déployés sur le territoire régional en faveur du développement de l'éco-industrie dans une définition volontairement large choisie par le CESER.

La contribution s'organise en quatre parties. La première partie présente le développement de l'éco-industrie. La deuxième partie illustre des démarches concrètes d'acteurs régionaux de taille et de secteurs divers engagés ainsi que les leviers mobilisés. Elle présentera également les dispositifs de soutien des pouvoirs publics au développement de l'éco-industrie. La troisième partie insiste sur le rôle de l'innovation comme axe majeur de développement de l'éco-industrie. La dernière partie constitue les recommandations du CESER pour aller plus vite en région et emmener le plus grand nombre d'entreprises pour en faire un marqueur fort d'Auvergne-Rhône-Alpes.

[ECO-INDUSTRIE](#) | [ECOLOGIE INDUSTRIELLE](#) | [INNOVATION](#) | [START UP A IMPACT](#) | [REINDUSTRIALISATION](#) | [TRANSITION ECOLOGIQUE](#) | [TRANSITION ENERGETIQUE](#) | [STRATEGIE INDUSTRIELLE](#) | [PRODUCTION INDUSTRIELLE](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES INDUSTRIE](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► URGENCE CLIMATIQUE ET RESSOURCES EN EAU : COMMENT LIMITER LES CONFLITS D'USAGE ?

Séance du 27-06-2022, avis n°2022-17

La prise de conscience de la rareté de l'eau est relativement récente et l'eau a pendant longtemps été considérée comme une ressource inépuisable. Ce n'est que depuis la fin des « Trente glorieuses » que les préoccupations concernant la répartition, la gestion ou la qualité de l'eau sont apparues sur la scène internationale. Elles se sont accrues à partir des années 1990, lorsque les signes d'une pénurie d'eau de bonne qualité sont apparus à différentes échelles et lorsque les conflits autour de la ressource se sont généralisés dans de nombreuses régions du monde. Nombreux sont les conflits, car nombreux sont les usages de l'eau. C'est pour cette raison que le CESER a souhaité s'emparer de cette problématique et sa réflexion s'est organisée autour de la question suivante : Comment, dans un contexte d'urgence climatique et de pression croissante sur la ressource en eau, peut-on agir pour mieux anticiper, prévenir, réguler les conflits d'usages ? Il ressort de cette contribution qu'il n'y a pas une solution car les conflits d'usage sur l'eau peuvent prendre des formes très différentes. En ce sens, le CESER a formulé 11 préconisations.

[EAU](#) | [ALIMENTATION EN EAU](#) | [GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU](#) | [NAPPE PHREATIQUE](#) | [CRUE](#) | [ETIAGE](#) | [USAGER](#) | [CONFLIT D'USAGE](#) | [MEDIATION](#) | [CHANGEMENT CLIMATIQUE](#) | [EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT](#) | [SENSIBILISATION](#) | [GOUVERNANCE](#) | [COMMUNICATION PUBLIQUE](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► AVIS SUR LE PROJET SDAGE-PGRI 2022-2027 BASSIN ADOUR-GARONNE

Séance du 15-06-2021, avis n°2021-13

Consulté sur les projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Adour-Garonne, le CESER fait part de ses remarques et recommandations et souligne notamment les objectifs environnementaux ambitieux pour 2027. Il note également l'intensification de la prise en compte du changement climatique dans les projets de SDAGE et de PGRI et prend acte des moyens déployés pour favoriser la gestion et la qualité de la ressource en eau.

[SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX : SDAGE](#) | [PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION : PGRI](#) | [EAU](#) | [BASSIN VERSANT](#) | [MILIEUX AQUATIQUES](#) | [RISQUES NATURELS](#) | [INONDATIONS](#) | [CRUES](#) | [AMENAGEMENT DU TERRITOIRE](#) | [QUALITE DE L'EAU](#) | [GESTION INTEGREE DES COURS D'EAU](#) | [GESTION](#)

TELECHARGEZ L'AVIS

► AVIS SUR LE PROJET SDAGE-PGRI 2022-2027 BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Séance du 15-06-2021, avis n°2021-12

Consulté sur les projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne, le CESER fait part de ses remarques et recommandations et souligne notamment les objectifs environnementaux ambitieux pour 2027. Il note également l'intensification de la prise en compte du changement climatique dans les projets de SDAGE et de PGRI et prend acte des moyens déployés pour favoriser la gestion et la qualité de la ressource en eau.

[SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX : SDAGE](#) | [PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION : PGRI](#) | [EAU](#) | [BASSIN VERSANT](#) | [MILIEUX AQUATIQUES](#) | [RISQUES NATURELS](#) | [INONDATIONS](#) | [CRUES](#) | [AMENAGEMENT DU TERRITOIRE](#) | [QUALITE DE L'EAU](#) | [GESTION INTEGREE DES COURS D'EAU](#) | [GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU](#) | [GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : GEMAPI](#) | [CHANGEMENT CLIMATIQUE](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#) | [LOIRE \(FLEUVE\)](#)

TELECHARGEZ L'AVIS

► AVIS SUR LE PROJET SDAGE-PGRI 2022-2027 BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Séance du 15-06-2021, avis n°2021-11

Consulté sur les projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée, le CESER fait part de ses remarques et recommandations et souligne notamment les objectifs environnementaux ambitieux pour 2027. Il note également l'intensification de la prise en compte du changement climatique dans les projets de SDAGE et de PGRI et prend acte des moyens déployés pour favoriser la gestion et la qualité de la ressource en eau.

[SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX : SDAGE](#) | [PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION : PGRI](#) | [EAU](#) | [BASSIN VERSANT](#) | [MILIEUX AQUATIQUES](#) | [RISQUES NATURELS](#) | [INONDATIONS](#) | [CRUES](#) | [AMENAGEMENT DU TERRITOIRE](#) | [QUALITE DE L'EAU](#) | [GESTION INTEGREE DES COURS D'EAU](#) | [GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU](#) | [GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : GEMAPI](#) | [CHANGEMENT CLIMATIQUE](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#) | [RHONE \(FLEUVE\)](#)

TELECHARGEZ L'AVIS

► AVIS SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET) INCLUANT LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (PRPGD)

Séance du 16-12-2019, avis n°2019-24

Saisi pour avis sur le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le CESER s'est appuyé sur ses travaux antérieurs, sur la synthèse de l'enquête publique et les réponses aux conclusions de cette enquête. Il souligne l'ampleur et l'intérêt de cette enquête publique et attire l'attention sur la nécessité de réaliser des objectifs environnementaux clairement affichés. Il souhaite poursuivre la coopération dans la mise en œuvre de ce schéma, dans le suivi des mesures et de leurs indicateurs, ainsi qu'à leur évaluation.

Par ailleurs saisi sur le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), le CESER revient sur les préconisations formulées dans son avis "Sept préconisations pour optimiser le plan régional déchets" et les réponses de la région. Si ces réponses témoignent d'une prise en compte effective de ses recommandations, le CESER interpelle le Conseil régional sur l'insuffisance des moyens mis en œuvre par rapport aux ambitions de ce plan. [document annexé au rapport]

[AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | SHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT ET D'EGALITE DES TERRITOIRES : SRADDET | ENQUETE PUBLIQUE | PARTICIPATION DES HABITANTS | PROJET DE TERRITOIRE | PROSPECTIVE TERRITORIALE | DECHETS | PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS : PRPGD | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR : MOBILISONS-NOUS

Séance du 12-11-2019, contribution n°2019-21

Face aux enjeux économiques, sanitaires, environnementaux et territoriaux que représente la qualité de l'air extérieur pour le territoire régional, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes s'est emparé de la problématique. La réflexion s'est construite autour de la question suivante : Comment rendre plus efficaces les messages sur la qualité de l'air extérieur et en améliorer l'appropriation pour faire évoluer la prise de conscience et changer les comportements ?

Après une présentation succincte de la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER a cherché à identifier les représentations de la population et des acteurs économiques pour que les mesures adoptées en faveur de la qualité de l'air soient efficaces. Il ressort de cette contribution que pour améliorer la prise de conscience et favoriser les changements de comportement face à la pollution atmosphérique, la réponse est à multiples facettes. Le CESER a formulé 10 préconisations dans ce sens.

[QUALITE DE L'AIR EXTERIEUR | POLLUTION ATMOSPHERIQUE | PARTICULE ATMOSPHERIQUE | SANTE ENVIRONNEMENT | EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT | AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► SCHÉMA RÉGIONAL BIOMASSE : LES CONDITIONS D'UNE RÉUSSITE

Séance du 12-11-2019, avis n°2019-18

Les ressources en biomasse trouvent leur origine dans 6 secteurs : l'agriculture, la forêt, les industries du bois, la biomasse aquatique, les déchets urbains, les industries agro-alimentaires. Saisi par le Conseil régional pour rendre un avis sur le schéma régional biomasse, le CESER émet un avis favorable, sous réserve, et formule onze préconisations et quatre points de vigilance. S'il est évidemment favorable à la valorisation énergétique de la biomasse, le CESER attire toutefois l'attention sur le respect des objectifs premiers de l'agriculture et de la sylviculture, à savoir l'alimentation humaine et animale, ainsi que le bois d'œuvre. Il souhaite également des pratiques agronomiques cohérentes avec les objectifs climatiques de la région, dans le respect des sols et de la biodiversité.

[BIOMASSE | BOIS ENERGIE | METHANISATION | ENERGIE RENOUVELABLE | AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► BASSIN VERSANT RHÔNE-MÉDITERRANÉE QUESTIONS IMPORTANTES : LA RÉPONSE DU CESER

Séance du 23-01-2019, avis n°2019-03

Afin de préparer les futurs schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et plans de gestion du risque inondation (PGRI) 2022-2027, des documents préparatoires ont été établis, listant les grandes questions auxquels devront répondre ces deux outils de gestion des grands bassins hydrographiques de France. Saisi sur les deux consultations relatives à la préparation du SDAGE et du PGRI 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée, le CESER apporte des réponses complémentaires et fait des propositions pour améliorer la gestion de l'eau et du risque inondation du bassin.

[SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX : SDAGE](#) | [EAU](#) | [MILIEU AQUATIQUE](#) | [BASSIN VERSANT](#) | [PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATION : PGRI](#) | [INONDATION](#) | [CRUE](#) | [RISQUES NATURELS](#) | [RHONE \[FLEUVE\]](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► BASSIN VERSANT LOIRE-BRETAGNE QUESTIONS IMPORTANTES : LA RÉPONSE DU CESER

Séance du 23-01-2019, avis n°2019-02

Afin de préparer les futurs schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et plans de gestion du risque inondation (PGRI) 2022-2027, des documents préparatoires ont été établis, listant les grandes questions auxquels devront répondre ces deux outils de gestion des grands bassins hydrographiques de France. Saisi sur les deux consultations relatives à la préparation du SDAGE et du PGRI 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne, le CESER apporte des réponses complémentaires et fait des propositions pour améliorer la gestion de l'eau et du risque inondation du bassin.

[SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX : SDAGE](#) | [EAU](#) | [MILIEU AQUATIQUE](#) | [BASSIN VERSANT](#) | [PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATION : PGRI](#) | [INONDATION](#) | [CRUE](#) | [RISQUES NATURELS](#) | [LOIRE \[FLEUVE\]](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► BASSIN VERSANT ADOUR-GARONNE QUESTIONS IMPORTANTES : LA RÉPONSE DU CESER

Séance du 23-01-2019, avis n°2019-01

Afin de préparer les futurs schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et plans de gestion du risque inondation (PGRI) 2022-2027, des documents préparatoires ont été établis, listant les grandes questions auxquels devront répondre ces deux outils de gestion des grands bassins hydrographiques de France. Saisi sur les deux consultations relatives à la préparation du SDAGE et du PGRI 2022-2027 du bassin Adour-Garonne, le CESER apporte des réponses complémentaires et fait des propositions pour améliorer la gestion de l'eau et du risque inondation du bassin.

[SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX : SDAGE](#) | [EAU](#) | [MILIEU AQUATIQUE](#) | [BASSIN VERSANT](#) | [PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATION : PGRI](#) | [INONDATION](#) | [CRUE](#) | [RISQUES NATURELS](#) | [ADOUR](#) | [GARONNE](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► 7 PRÉCONISATIONS POUR OPTIMISER LE PLAN RÉGIONAL DÉCHETS

Séance du 09-10-2018, avis n°2018-11

La loi NOTRe du 07-08-2015 a confié aux Conseils régionaux la compétence de planification des déchets. Le CESER a souhaité intervenir en amont de la phase finale d'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), pour mesurer si la prise en charge proposée par le Conseil régional est à la hauteur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Il s'interroge en premier lieu sur l'ambition de certains objectifs, au regard de moyens mis à disposition. S'appuyant sur ses précédents travaux, notamment celui sur les biodéchets, le CESER formule ensuite 7 préconisations destinées à être intégrées dans le futur PRPGD.

[DECHETS](#) | [PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS : PRPGD](#) | [REDUCTION DES DECHETS](#) | [COLLECTE DES DECHETS](#) | [TRAITEMENT DES DECHETS](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET PARCS NATURELS RÉGIONAUX : QUELLES STRATÉGIES

Séance du 12-06-2018, avis n°2018-05

Le CESER a été saisi par le Conseil régional sur trois délibérations relatives à la stratégie environnement-énergie et aux parcs naturels régionaux (PNR). Dans son avis commun aux trois délibérations, le CESER recherche si les stratégies proposées prennent bien en compte les orientations souhaitées par l'assemblée consultative. Il présente ensuite des préconisations concrètes en s'appuyant sur ses précédents travaux et rappelle l'importance de maintenir le cap d'une logique de diminution de la consommation des ressources naturelles dans toute action publique.

[PNR](#) | [SOBRIETE ENERGETIQUE](#) | [METHANISATION](#) | [HYDROGENE](#) | [ENERGIE HYDRAULIQUE](#) | [ECONOMIE CIRCULAIRE](#) | [BIODECHET](#) | [EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE : EEDD](#) | [QUALITE DE L'AIR](#) | [BIODIVERSITE](#) | [ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

EUROPE

► POUR UNE MISE EN ŒUVRE DES FONDS FEDER-FSE PLUS EFFICIENTE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Séance du 23-01-2019, avis n°2019-05

A l'heure de la révision de la programmation 2014-2020 des fonds européens, le CESER fait un focus sur la progression de la consommation des crédits FEDER et FSE en Auvergne-Rhône-Alpes. Après une analyse de l'avancement des deux programmes opérationnels Auvergne et Rhône-Alpes, les deux programmes ayant été négociés avant la fusion administrative des deux régions, le CESER identifie les points positifs et bonnes pratiques. Il recommande une simplification accrue de l'accès aux fonds européens et propose des pistes pour renforcer la lisibilité des programmes et intensifier le soutien apporté aux têtes de réseaux régionales ainsi qu'aux porteurs de projets.

[EUROPE](#) | [POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE](#) | [FONDS STRUCTURELS](#) | [FEDER](#) | [FSE](#) | [PROGRAMME OPERATIONNEL](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

FINANCES LOCALES

► AVIS SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Séance du 16-10-2023, avis n°2023-18

Répondant à ses obligations légales, le CESER s'exprime sur le projet de budget supplémentaire pour 2023. Avec une évolution par rapport au budget primitif de 0,3 % en crédits de paiement et de 1,2 % en autorisations de programme, il s'agit d'un budget d'ajustement. Il permet pour l'essentiel :

- D'actualiser les moyens de gestion du personnel ;
- D'engager une nouvelle phase pour le campus numérique dans l'ancien siège de Région à Charbonnières, fermé pour partie depuis 2011 ;
- D'abonder les demandes d'équipements sportifs et de minibus pour les clubs sportifs, dont le CESER souhaite la mutualisation et l'efficacité.

Il est en outre pris acte de la reconduction de la part modulable des fractions régionales d'accises sur les produits énergétiques.

[BUDGET REGIONAL](#) | [DECISION MODIFICATIVE](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024

Séance du 16-10-2023, avis n°2023-19

Le document d'orientations budgétaires pour 2024 est soumis au CESER pour avis. Il rappelle et actualise la stratégie budgétaire du mandat 2022-2027, centrée sur des objectifs de ratios d'épargne brute et de désendettement, puis propose des évolutions par grandes masses de recettes et dépenses pour 2024. Le projet est marqué par une faible progression de l'enveloppe globale (+74 M€ soit 1,8 %, passant de 4 119 M€ en 2023 hors FEADER à 4 193 M€ en 2024)

Ceci traduit surtout :

- En recettes, une progression de 4,3 % du produit attendu de TVA, dont le poids représente la moitié du volume de crédits régionaux, et une réduction de -22 M€ des recettes diverses
- En dépenses, une stabilité des crédits de paiement d'investissement à 1 300 M€ et une progression des dépenses de fonctionnement de 67 M€.
- Un ajustement par l'emprunt mobilisé à hauteur de 240 M€.

Le CESER formule des observations relatives à :

- La difficulté de prévision de recette de TVA,
- la nécessité d'une approche chiffrée des évolutions des postes de dépenses,
- La possibilité d'un effet de ciseau à terme entre dépenses et recettes de fonctionnement
- L'importance d'une prospective budgétaire, davantage qu'une prévision, et d'une approche qualitative par l'évaluation pour fonder les choix d'intervention et positionner la Région avec le meilleur effet levier.

[BUDGET REGIONAL](#) | [EVALUATION DES POLITIQUES REGIONALES](#) | [ORIENTATION BUDGETAIRE](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

► AVIS SUR COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Séance du 26-06-2023, avis n°2023-10

La Région a réalisé son budget à hauteur de 4 milliards d'euros, au niveau de 2021 et caractérisé comme suit :

- Des recettes marquées par une forte progression de l'encaissement de TVA et une chute drastique de la recette des cartes grises.
- Des dépenses combinant une légère hausse en section de fonctionnement et une baisse en section d'investissement le pic des aides d'urgence en 2021 et la fin d'une double écriture comptable.
- Une mobilisation d'emprunts ramenée de 405 M€ à 173 M€.

Le CESER relève les impacts de la TVA et de la transition énergétique sur les recettes. Il s'interroge sur les encaissements issus des différentes annonces sur la relance. Il apprécierait une présentation plus détaillée des dépenses, notamment pour appréhender les arbitrages rendus pour les maîtriser malgré l'inflation.

Les ratios de gestion salués par les agences de notation ne permettent pas de qualifier les dépenses et ne sont pas à confondre avec des indicateurs d'évaluations toujours attendues par le CESER.

[COMPTE ADMINISTRATIF](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

► AVIS SUR LE PACTE POUR LES TERRITOIRES RURAUX ET LES VOLETS MÉTROPOLITAINS DU CPER

Séance du 06-03-2023, avis n°2023-03

Le CESER est consulté sur deux projets relatifs à l'aménagement du territoire régional : un pacte 2022-2027 pour les départements en difficulté structurelle et le volet métropolitain du contrat Etat -Région pour 2021-2027. Il s'agit de renouveler jusqu'en 2027 un document regroupant des crédits régionaux en faveur des quatre départements en difficulté structurelle : Cantal ; Ardèche ; Haute Loire ; Allier. Le CESER qui avait analysé ce type de documents en 2020 souhaite connaître l'évaluation ex post qui avait été annoncée et insiste sur la dynamique de développement économique et social à insuffler. Une déclinaison territoriale du CPER adopté en octobre 2022 est présentée pour les quatre métropoles de LYON, GRENOBLE, SAINT ETIENNE et CLERMONT. Hors enveloppe globale de l'ordre de 300 M€ en faveur de l'enseignement supérieur, recherche et innovation, ce sont des enveloppes également de 300 M€ qui ont résulté des négociations pour chacune des trois catégories de collectivités Etat, Région et métropoles. Le CESER apprécie qu'un tel partenariat puisse s'instaurer. Il aimerait que soient bien distingués les crédits réellement contractualisés et ceux valorisés. Il s'interroge sur l'affichage de certaines opérations sans cofinancement des deux autres partenaires. Il appelle de ses vœux une bonne identification de l'outil CPER au sein des interventions publiques.

[CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [PLANNIFICATION REGIONALE](#) | [GOUVERNANCE TERRITORIALE](#) | [BILAN](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

► AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023

Séance du 12-12-2022, avis n°2022-26

Le budget primitif annoncé à hauteur de 4707 M€ est caractérisé par des recettes constituées pour moitié de fractions de TVA en progression attendue de 9%, des crédits de paiement en hausse pour la section de fonctionnement de plus de 100 M€ soit 4% en faveur des lycées, des transports et des personnels, et en stabilité globale pour les crédits d'investissement hors capital de la dette, des autorisations de programme pluriannuelles nouvelles traduisant en fonctionnement la fin des transferts de compétences sur les autocars, et une progression notable de l'investissement (+600 M€) sur les transports, l'enseignement, l'aménagement du territoire, l'action économique et les fonds européens. Le CESER estime prudente l'estimation d'évolution de la recette de TVA. Il approuve le choix de renforcer prioritairement les compétences régionales, tout en s'interrogeant sur l'absence de nouvel élan sur la formation professionnelle. La stabilité proposée des crédits d'investissement hors fonds européens traduit un impératif d'assurer l'équilibre budgétaire en combinant un transfert moindre de la section de fonctionnement et une mobilisation de l'emprunt ..

[BUDGET PRIMITIF](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [FISCALITE LOCALE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2022

Séance du 17-10-2022, avis n°2022-22

Le document budgétaire présenté par l'Exécutif apparaît essentiellement comme un document technique de reprise des soldes de clôture 2021, permettant divers ajustements au service des projets en cours pesant sur l'exercice 2022. Il vise aussi à accroître l'enveloppe d'autorisations de programme pluriannuels, et à effectuer diverses inscriptions d'ordre budgétaire ou semi-budgétaire. Enfin, il propose de maintenir inchangés les tarifs de la fraction d'accise perçue en Métropole sur les produits énergétiques au niveau en vigueur depuis le 1er janvier 2019.

[BUDGET REGIONAL](#) | [DECISION MODIFICATIVE](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Séance du 17-10-2022, avis n°2022-23

Le CESER est saisi pour rendre un avis sur le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023. Le contexte macroéconomique international et national marqué par de fortes incertitudes dessine un environnement incertain. Ces aléas impactent le budget des collectivités. Le CESER, dans son avis, relève avec intérêt l'analyse claire et précise liée au contexte économique et financier qui permet une prise de conscience réelle des fragilités auxquelles sont confrontées nos économies. Il décrypte la proposition de l'exécutif à la lumière de la stratégie budgétaire du mandat 2022-2027, des grandes lignes de l'exercice 2022, des priorités stratégiques du mandat fixées par l'Exécutif régional et des perspectives d'évolution des ressources régionales. Dans sa stratégie budgétaire pour 2023, l'Exécutif régional propose de poursuivre un profil d'évolution des dépenses de fonctionnement en deçà de celui des recettes de fonctionnement, ceci afin de piloter la dette sans trop réduire l'épargne. Encourageant la concrétisation des priorités énoncées, le CESER se montre très intéressé par les actions concrètes, les moyens et les sources de financement qui seront déployés au service de ces priorités. Il souligne aussi tout l'intérêt des démarches d'évaluation de l'efficacité des actions et l'importance de définir des indicateurs dès l'origine des politiques.

[BUDGET REGIONAL](#) | [EVALUATION DES POLITIQUES REGIONALES](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [ORIENTATION BUDGETAIRE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS DU CESER SUR LE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION POUR LA PÉRIODE 2021-2027

Séance du 17-10-2022, avis n°2022-24

Répondant à ses obligations légales, le CESER s'exprime sur le projet de contrat Etat-Région pour la période 2021-2027, un outil important dès lors qu'il maximise le partenariat, l'effet levier et la hiérarchisation des priorités. Le projet estimé à 4,47 milliards d'euros dont 2,4 milliards de crédits contractualisés et 2 milliards de crédits valorisés est issu d'une élaboration longue et perturbée et demeurant à prolonger par un avenant relatif à la mobilité multimodale, Il fait suite à deux contrats Auvergne et Rhône-Alpes pour la période 2015-2020 dont de réels bilans demeurent attendus. Le CESER en apprécie les enjeux et objectifs des axes stratégiques ainsi que les déclinaisons conventionnelles par département. Mais il s'interroge sur les articulations avec les autres interventions publiques. Il souhaite en outre pour ce contrat une concertation renouvelée et une démarche d'évaluation.

[CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [PLANNIFICATION REGIONALE](#) | [GOUVERNANCE TERRITORIALE](#) | [BILAN](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2021

Séance du 27-06-2022, avis n°2022-14

Le budget régional réalisé en 2021 à hauteur de 4,4 milliards d'euros fait l'objet d'une progression de l'ordre de 8 %. Les dépenses de fonctionnement, en hausse de 100M€, évoluent seulement en raison de modifications de périmètre et de la crise sanitaire ayant rendu atypique l'an-née 2020. En investissement, en progression de 150 M€, l'exercice 2021 est marqué par une reprise de la dynamique anciennement initiée, notamment en faveur des lycées, ainsi que par une poursuite du soutien à l'économie engagé à haut niveau pour faire face à la crise. Les recettes ont bénéficié du soutien important de l'Etat et de la reprise de la conjoncture mais il a fallu assurer l'équilibre en mobilisant plus de 400 M€ d'emprunt. Pour autant, l'endettement demeure maîtrisé avec un ratio de désendettement stable, grâce à une gestion active opportune de la dette, et le taux d'épargne brute est préservé à hauteur de 25 %.

[COMPTE ADMINISTRATIF](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2021

Séance du 14-12-2021, avis n°2021-21

Consulté sur le projet de budget supplémentaire, le CESER, après avoir présenté la proposition de l'Exécutif, prend acte avec intérêt du choix du Conseil régional de consacrer l'excédent reporté de 2020 à l'anticipation des risques de dépenses et à la minoration de l'emprunt inscrit.

[BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [BUDGET SUPPLEMENTAIRE](#) | [DECISION MODIFICATIVE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022

Séance du 14-12-2021, avis n°2021-20

Consulté sur le projet de budget primitif, le CESER présente tout d'abord la proposition de l'Exécutif régional, puis fait part de ses observations, sur la forme et sur le fonds : recettes, marges de manœuvre budgétaires et dépenses.

[BUDGET PRIMITIF](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [FISCALITE LOCALE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022

Séance du 11-10-2021, avis n°2021-17

Saisi par le Conseil régional sur le rapport d'orientations budgétaires 2022, le CESER détaille la proposition de l'Exécutif régional, suite à un exercice budgétaire 2021 exceptionnel pour relancer l'économie, et décrit les perspectives d'évolution d'ici 2022. Il fait ensuite part de ses observations sur la stratégie budgétaire pour le mandat 2021-2027, ainsi que sur les enveloppes budgétaires, les recettes estimées, les charges nouvelles à venir. Il termine en insistant sur l'importance d'une évaluation des politiques régionales afin d'éclairer les choix budgétaires.

[ORIENTATION BUDGETAIRE](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [RELANCE ECONOMIQUE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2020

Séance du 27-04-2021, avis n°2021-09

Saisi par le Conseil régional sur le projet de compte administratif pour 2020, le CESER détaille les points marquants du budget réalisé en 2020 : réforme de l'apprentissage, crise sanitaire, mesures d'urgence et de soutien à l'activité... Il fait part ensuite de ses observations, sur la forme et sur le fonds et réclame notamment une évaluation du financement de la formation.

[COMPTE ADMINISTRATIF](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► LA DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 POUR L'EXERCICE 2021

Séance du 19-02-2021, avis n°2021-05

Le CESER est appelé à se prononcer sur une décision modificative budgétaire singulière par son volume de crédits et par son enjeu relatif à l'urgence de relancer l'activité mise à mal par la crise sanitaire. Après avoir donné son avis sur l'économie générale du projet de l'Exécutif régional, le CESER fait part de ses observations sur la clarification des enjeux et des moyens mis en œuvre ; sur la priorisation des actions, sur une gouvernance régionale forte et une articulation avec les territoires.

[DECISION MODIFICATIVE](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [TICPE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021

Séance du 09-12-2020, avis n°2020-13

Consulté sur le projet de budget primitif, le CESER analyse l'évolution du budget proposé, stable par rapport à l'exercice précédent, avec des enveloppes reconduites à l'identique pour la plupart des politiques d'intervention. Il fait ensuite part de ses remarques, concernant notamment les différentes enveloppes de relance. Il estime par ailleurs que les marges de manœuvre sont présentes pour permettre à la Région d'être un acteur essentiel, même si des inconnues demeurent compte tenu du contexte sanitaire.

[BUDGET PRIMITIF](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [FISCALITE LOCALE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 ET MODULATION DU TARIF DE TICPE POUR 2021

Séance du 12-10-2020, avis n°2020-09

Consulté sur le projet de décision modificative budgétaire ainsi que sur la modulation du tarif de TICPE, le CESER présente le projet de l'exécutif, puis fait part de ses observations. Il prend acte d'une décision modificative relevant du strict ajustement et de la proposition de reconduire la TICPE "Grenelle" au niveau plancher comme en 2019 et 2020.

[DECISION MODIFICATIVE](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [TICPE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021

Séance du 12-10-2020, avis n°2020-08

Saisi par le Conseil régional sur le rapport d'orientations budgétaires 2021, le CESER revient sur la trajectoire budgétaire depuis le début de la mandature, puis présente l'impact de la crise économique sur le budget régional en cours. Il termine par les perspectives 2021, pointant des informations lacunaires qui compliquent la prévision budgétaire. Il insiste également sur l'importance de l'évaluation des politiques régionales et d'une concertation de qualité sur la relance de l'activité.

[ORIENTATION BUDGETAIRE](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [RELANCE ECONOMIQUE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2020

Séance du 28-07-2020, avis n°2020-03

Pour faire face à la crise, la région présente un projet de budget supplémentaire comportant des mesures d'urgence et une enveloppe d'autorisations de programme pour engager un plan de relance. Après une présentation de l'économie générale du budget supplémentaire 2020, le CESER fait part de ses observations et recommandations, appelant notamment à une concertation de qualité avec les différents partenaires publics et la société civile pour mettre en œuvre la relance de l'activité.

[BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [CRISE ECONOMIQUE](#) | [PLAN DE RELANCE](#) | [CRISE SANITAIRE](#) | [COVID-19](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2019

Séance du 28-07-2020, avis n°2020-02

Saisi par le Conseil régional sur le projet de compte administratif 2019, le CESER fait part de ses observations sur les principaux éléments du budget réalisé, et relève l'efficacité des dépenses sur l'année 2019. Pour le CESER, il convient cependant de dépasser toute logique purement comptable pour apprécier l'efficacité des politiques publiques, impliquant une véritable démarche d'évaluation.

[COMPTE ADMINISTRATIF](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► LE BUDGET PRIMITIF 2020

Séance du 16-12-2019, avis n°2019-23

Saisi sur le projet de budget primitif 2020, le CESER développe ses observations sur la lisibilité améliorée du document, l'inscription du budget dans la continuité des exercices précédents. Il insiste sur la nécessité pour l'Etat de respecter ses engagements, tant sur les règles de compensation que sur les dotations, et il développe ses interrogations sur certains chapitres. Enfin, le CESER prend bonne note de l'intention du conseil régional de procéder à une évaluation systématique des politiques régionales et souhaite y être associé comme la loi le prévoit.

[BUDGET PRIMITIF](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [FISCALITE LOCALE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2020

Séance du 16-10-2019, avis n°2019-16

Saisi par le Conseil régional sur le rapport d'orientations budgétaires 2020, le CESER partage avec la Cour des comptes le souci d'une plus grande transparence de l'information budgétaire et comptable. Il relève également des indicateurs d'évolution positive pour la région et plaide pour une évaluation de l'effet levier de la dépense régionale.

[ORIENTATION BUDGETAIRE](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2019 ET MODULATION DE TARIF DE TICPE POUR 2020

Séance du 16-10-2019, avis n°2019-15

Consulté sur le projet de décision modificative budgétaire, le CESER présente le projet de l'exécutif, puis fait part de ses observations. Il s'interroge notamment sur les perspectives d'évolution des crédits FEADER à l'horizon de la nouvelle programmation 2021-2027.

[DECISION MODIFICATIVE](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [TICPE](#) | [FEADER](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AVIS SUR LES RELATIONS ET CONTRACTUALISATIONS FINANCIÈRES ETAT-RÉGION

Séance du 09-07-2019, avis n°2019-13

Saisi par le Conseil régional sur les relations financières Etat-Région, le CESER décrit tout d'abord les évolutions de la dépense publique en France, et plus particulièrement de la dépense locale. Pour le CESER, la maîtrise des dépenses publiques locales passe par une contractualisation financière équilibrée entre Etat et Région. Il formule des principes d'action pour des contrats de confiance et d'efficacité, renforçant l'engagement de l'Etat et fondés sur une évaluation au plus près des réalités locales. Aussi, les préconisations du CESER sont de portée nationale et régionale. En effet, pour le CESER, la Région doit montrer l'exemple avec les collectivités infrarégionales, par le biais de la conférence territoriale de l'action publique et un management territorial dynamique.

[FINANCES LOCALES](#) | [FINANCES REGIONALES](#) | [DEPENSES D'INVESTISSEMENT](#) | [DEPENSES DE FONCTIONNEMENT](#) | [TRANSFERT DE COMPETENCES AUX REGIONS](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Séance du 25-06-2019, avis n°2019-10

Saisi par le Conseil régional sur le projet de compte administratif 2018, le CESER appelle l'Etat à respecter ses engagements en matière de recettes régionales. Il relève l'impact fort du plan d'économies des dépenses de fonctionnement sur la politique de formation continue. Le CESER rappelle également que la distinction fonctionnement|investissement est peu adaptée aux réalités et alerte sur les dépenses d'opportunité qui risquent de préempter des capacités d'investissement d'avenir.

[COMPTE ADMINISTRATIF](#) | [BUDGET PRIMITIF](#) | [FINANCES PUBLIQUES](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► BUDGET PRIMITIF 2019

Séance du 18-12-2018, avis n°2018-13

Consulté sur le projet de budget primitif, le CESER fait part de ses observations sur la lisibilité du document, appelant davantage de pédagogie pour faire de ce document comptable un document de référence pour le citoyen. Tout en observant que le projet de budget s'inscrit dans la continuité de la politique régionale engagée depuis 2016, le CESER insiste sur l'importance des dépenses de fonctionnement pour la constitution de réels investissements d'avenir, ainsi que sur l'intérêt de dégager des marges de manœuvre budgétaires pour prévenir tout risque pouvant survenir sur les charges de la Région.

[BUDGET PRIMITIF](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [FISCALITE LOCALE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019

Séance du 09-10-2018, avis n°2018-10

Saisi par le Conseil régional sur le rapport d'orientations budgétaires 2019, le CESER prend acte d'une continuité de la politique budgétaire régionale et renouvelle son souci de voir privilégier l'effet levier des politiques menées et d'anticiper l'impact des choix sur les équilibres à venir.

[ORIENTATION BUDGETAIRE](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2018 ET MODULATION DE TARIF DE TICPE POUR 2019

Séance du 09-10-2018, avis n°2018-09

Consulté sur le projet de décision modificative budgétaire, le CESER fait part de ses observations et demande notamment des éclaircissements sur l'urgence d'ouvrir de nouvelles autorisations de programme et sur les mouvements comptables relatifs au FEADER.

[DECISION MODIFICATIVE](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [TICPE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Séance du 12-06-2018, avis n°2018-02

Saisi par le Conseil régional sur le projet de compte administratif, le CESER fait part de ses observations sur les principaux éléments du budget réalisé en 2017 : poursuite de la relance de l'investissement et de la réduction des dépenses de fonctionnement. Prenant acte de cette démarche, le CESER s'interroge toutefois sur la hausse du stock d'autorisations de programme et appelle à la vigilance quant aux équilibres futurs.

[COMPTE ADMINISTRATIF](#) | [BUDGET PRIMITIF](#) | [FINANCES PUBLIQUES](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

FORMATION PROFESSIONNELLE

► SUIVI EVALUATIF DES CONTRATS DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES (CPRDFOP)

Séance du 11-09-2023, avis n°2023-16

Les Contrats de Plan Régionaux de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) fixent les objectifs partagés par les acteurs régionaux dans ces domaines.

Conclus pour une période de six ans, ils s'appuient sur une analyse prospective des besoins des territoires, au niveau des employeurs et des individus, pour anticiper et organiser les actions de formation professionnelle nécessaires au développement économique. Ils précisent également

l'organisation des dispositifs d'orientation. Le CESER a été sollicité pour contribuer à la mise en place du suivi évaluatif du CPRDFOP de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (2022-2028), adopté en juin 2022. En s'appuyant sur l'analyse des outils de pilotage, de suivi, et d'évaluation d'autres régions françaises, il propose dans cette note trois priorités pour la mise en oeuvre d'un suivi évaluatif : disposer d'un tableau de bord complet et actualisé, associer la société civile organisée à la démarche et aux résultats de l'évaluation, et enfin, piloter une démarche d'évaluation de ces politiques en région..

[CONTRAT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE : CPRDFOP | EVALUATION DES POLITIQUES REGIONALES | EMPLOI | FORMATION PROFESSIONNELLE | ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE | OFFRE DE FORMATION | COMPETENCE PROFESSIONNELLE | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA NOTE](#)

► PLAN STRATÉGIQUE EMPLOI-FORMATION EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Séance du 09-10-2018, avis n°2018-08

Déclinaison opérationnelle du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), le plan stratégique « Former pour l'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes » s'articule autour de 6 axes et se veut complémentaire au CPRDFOP. Dans son avis, le CESER estime ainsi qu'il est essentiel de veiller à la cohérence entre le CPRDFOP et le plan emploi-formation. Il pointe plusieurs points de vigilance dans la mise en œuvre de cette politique et propose de contribuer à la définition d'indicateurs de résultats.

[POLITIQUE DE L'EMPLOI | POLITIQUE DE LA FORMATION | OFFRE DE FORMATION | INSERTION PROFESSIONNELLE | SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS | SERVICE PUBLIC REGIONAL DE FORMATION | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES (CPRDFOP) 2018-2021

Séance du 09-10-2018, avis n°2018-07

Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) est un document cadre qui fixe pour la période 2018-2021 les priorités et orientations principales de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de formation initiale et continue. Saisi par le Conseil régional, le CESER s'appuie sur ses précédents travaux sur le sujet pour faire part de ses recommandations, comme la nécessité d'un réel engagement du Conseil régional et de ses partenaires en termes de moyens. Pour le CESER, le CPRDFOP doit être considéré comme un document prospectif permettant d'anticiper et d'accompagner les évolutions du travail et des compétences.

[CONTRAT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE : CPRDFOP | FORMATION INITIALE | FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE | ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE | FORMATION PAR ALTERNANCE | ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► LA RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE EN 2018 : POUR UN PILOTAGE RÉGIONAL

Séance du 15-05-2018, avis n°2018-01

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a été saisi par le Conseil régional afin d'évaluer les conséquences de la réforme de l'apprentissage au niveau régional, en particulier sur la dynamique de l'apprentissage et sur l'équilibre territorial. Après avoir analysé la situation de l'apprentissage dans la région, les points clés de la réforme et les souhaits d'amélioration des différents acteurs, le CESER souligne dans son avis l'importance d'une régulation régionale de l'apprentissage. Il recommande au Conseil régional de s'appuyer sur les outils proposés par la loi, en particulier le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) et les Contrats d'objectifs et de moyens (COM).

[APPRENTISSAGE](#) | [REFORME](#) | [ALTERNANCE](#) | [ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE](#)
[| APPRENTI](#) | [CFA](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

JEUNESSE

► **AVIS SUR LE SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE POUR LES LYCEES (2022-2030)**

Séance du 12-12-2022, avis n°2022-27

Le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour les lycées (SPSIL) définit les priorités d'intervention de la Région pour la période 2022-2030, dans le cadre de l'exercice de l'une de ses principales compétences : la construction, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement des lycées de la région. Le SPSIL 2022-2030 comporte trois grandes parties : tout d'abord, un bilan du "Plan Marshall 2016-2021", puis une présentation du Plan de sobriété mis en œuvre en 2022 face à l'urgence de la crise énergétique, et enfin la présentation des axes stratégiques du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour la période 2022-2030. Dans son avis, le CESER souligne l'intérêt et la qualité du rapport. Il salue les réalisations du « Plan Marshall 2016-2021 » et partage les grands enjeux à approfondir à l'avenir. Il émet également plusieurs observations qui portent sur l'amélioration des critères d'audit des établissements, la poursuite des investissements pour la performance énergétique, la cohérence avec les stratégies de développement économique et de formation, et la concertation sur le "lycée de demain"

[LYCEE](#) | [PATRIMOINE IMMOBILIER](#) | [PLAN PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS DANS LES LYCEES](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► **L'ENGAGEMENT DES JEUNES : INCITER, ACCOMPAGNER, VALORISER**

Séance du 14-03-2022, contribution n°2022-05

Partant du constat d'une érosion de la participation des jeunes aux formes classiques de la citoyenneté, le CESER s'attache tout d'abord à décrire les jeunes, leur place dans la société et l'impact de la crise sanitaire. Le rapport s'intéresse ensuite plus particulièrement aux jeunes engagés, à leurs moyens d'action et aux nouveaux ressorts de l'engagement des jeunes. Pour le CESER, l'engagement des jeunes doit être soutenu et confortés, mais il importe aussi de reconnecter les jeunes citoyens avec les formes plus classiques de participation citoyenne.

[JEUNESSE](#) | [CITOYENNETE](#) | [DEMOCRATIE](#) | [ENGAGEMENT CITOYEN](#) | [PARTICIPATION CITOYENNE](#) | [VIE ASSOCIATIVE](#) | [EDUCATION POPULAIRE](#) | [INSTITUTIONS PUBLIQUES](#) | [CRISE ECONOMIQUE](#) | [CRISE SANITAIRE](#) | [RESEAUX SOCIAUX](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► CESER DES JEUNES : POUR UNE CANTINE PLUS ÉCO-RESPONSABLE

Séance du 25-11-2020

Le CESER des jeunes correspond à une volonté du CESER, en partenariat avec le Rectorat, de sensibiliser les jeunes générations aux questions citoyennes. Dans ce cadre, un questionnaire en ligne leur a été soumis sur la thématique de l'alimentation, en lien avec la transition écologique et le développement durable. Les étudiants élus au CAVL ont étudié la synthèse produite à partir des réponses, puis présenté trois préconisations phares : la lutte contre le gaspillage alimentaire ; la valorisation des déchets ; une restauration de "qualité". Ces préconisations ont ensuite été présentées à l'exécutif régional.

JEUNESSE | LYCEEN | DEVELOPPEMENT DURABLE | ALIMENTATION | RESTAURATION SCOLAIRE | GASPILLAGE ALIMENTAIRE | TRI DES DECHETS | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

TELECHARGEZ LES ACTES

INTERNATIONAL

► L'ACCUEIL DES PERSONNES DÉPLACÉES SUITE À DES CRISES ILLUSTRATION PAR L'ACCÈS À L'EMPLOI

Séance du 7-11-2023, contribution n°2022-22

Notre territoire connaît, depuis 2015, des arrivées régulières de populations migrantes, extra-européennes, qui ont quitté leurs pays suite à des guerres ou à des chocs importants : guerre en Syrie, prise de pouvoir par les Talibans en Afghanistan, et plus récemment et plus proche de nous encore, le déclenchement de la guerre en Ukraine.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine le 22 février 2022 a marqué un tournant dans l'accueil de populations déplacées avec une mobilisation inédite en Europe, dans notre pays et dans notre région pour accueillir les personnes déplacées, en majorité des femmes et des enfants. Cela a démontré notre capacité collective à assurer l'accueil d'urgence mais aussi l'accès aux droits de populations déplacées. Elle a également posé la question de notre capacité à favoriser l'accès à l'emploi de personnes déplacées, tout en répondant utilement aux besoins de certains secteurs économiques et en favorisant l'accès à l'emploi des personnes accueillies.

Cette contribution traite ainsi des modalités d'accès à l'emploi des personnes migrantes, des initiatives publiques et associatives développées pour accompagner les personnes étrangères vers l'emploi, mais aussi des obstacles à l'accès à un emploi durable et de qualité. Elle pointe aussi un certain nombre de situations qui constituent des manques à gagner pour la société d'accueil et pour les personnes concernées.

ACCES A L'EMPLOI | ACCES A LA FORMATION | ACCES AUX DROITS | ACCUEIL D'URGENCE | CRISES MIGRATOIRES | DECLASSEMENT PROFESSIONNEL | DEMANDEURS D'ASILE | EUROPE | FLE | FORMATION PROFESSIONNELLE | IMMIGRATION | INSERTION PROFESSIONNELLE | METIERS EN TENSION | MINEURS NON ACCOMPAGNES | PRIMO-ARRIVANT | REFUGIE | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES | UKRAINE

TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION

► AMPLIFIER LES MOBILITÉS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DES JEUNES D'Auvergne-Rhône-Alpes - POUR UN PILOTAGE STRATÉGIQUE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Séance du 7-11-2020, contribution n°2022-25

Le CESER souhaite contribuer à transformer les constats en propositions d'actions opérationnelles pour permettre à la mobilité européenne et internationale des jeunes d'être appréhendée comme une étape véritablement structurante et fondatrice dans le parcours personnel, professionnel et citoyen de la jeunesse. La mobilité internationale des jeunes est un levier dans le parcours professionnel, personnel et citoyen de notre jeunesse, un outil pour l'attractivité de territoire et un outil de rayonnement de nos entreprises, de notre système d'enseignement et de formation. Elle est aussi un moyen indispensable pour renforcer le sentiment d'appartenance européen et lutter contre les différentes formes de replis sur soi. Les échanges et les rencontres entre jeunes européens et internationaux sont un outil majeur de la connaissance mutuelle et de la paix ; ils favorisent la conscience de partager un présent et un avenir communs. Auvergne-Rhône-Alpes, région transfrontalière, est au cœur de dynamiques partenariales et de coopération, riches et nombreuses. Elle compte parmi les grandes régions d'Europe les plus jeunes. De même, elle regorge d'initiatives, d'acteurs engagés dans le champ de l'international et de la mobilité internationale. Dans quelle mesure la mobilité européenne et internationale peut-elle répondre aux enjeux d'émancipation, d'ouverture, de formation et d'insertion sociale et professionnelle de tous les jeunes de notre région ? Comment les acteurs régionaux peuvent-ils contribuer à amplifier la mobilité des jeunes, et permettre à tous les jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes de bénéficier d'une expérience de mobilité internationale en particulier celles et ceux qui en sont les plus éloignés ?

[MOBILITE INTERNATIONALE](#) | [CITOYENNETE](#) | [COMPETENCE](#) | [EDUCATION, FORMATION ET JEUNESSE](#) | [ENTREPRISE](#) | [INSERTION PROFESSIONNELLE](#) | [SAVOIR-FAIRE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► POUR UNE NOUVELLE FORME DE MIGRATIONS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : COMMENT ACCUEILLIR DIGNEMENT LES MIGRANTS ET ENRICHIR NOS TERRITOIRES ?

Séance du 17-11-2020, contribution n°2020-12

La région Auvergne-Rhône-Alpes constitue l'un des premiers lieux d'accueil des migrants. Après un historique des flux migratoires de la région, le rapport propose de déconstruire les idées reçues autour du terme de "migrant" afin d'en comprendre les réalités plurielles. Les différents dispositifs sont également présentés. Le rapport décrit ensuite le parcours d'un réfugié, de la demande d'asile à son intégration. A partir de témoignages, expériences et rencontres de terrain, le CESER fait part de ses recommandations pour des politiques plus claires et une véritable aide à l'insertion.

[MIGRANT](#) | [MIGRATION](#) | [INSERTION SOCIALE](#) | [LOGEMENT](#) | [HEBERGEMENT D'URGENCE](#) | [FORMATION PROFESSIONNELLE](#) | [ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

NUMÉRIQUE

► CLÉS ET DÉFIS POUR DES TERRITOIRES CONNECTÉS – ENTREPRISES ET SERVICES PUBLICS

Séance du 06-03-2022, contribution n°2023-06

En mars 2022, le CESER avait appréhendé la demande et l'offre de très haut débit numérique en Auvergne-Rhône-Alpes et formulé des questionnements et des suggestions orientés plutôt vers le marché des particuliers. Nourri par l'audition de nombreux experts nationaux et locaux, ce second volume est ciblé davantage sur le marché professionnel des entreprises et des services publics, marché

paradoxalement en retard alors qu'il a besoin d'une fiabilité renforcée. Pour délivrer un service de plus en plus essentiel, plusieurs défis majeurs doivent être relevés : couverture et pérennité des réseaux sur tous les territoires, alors que le réseau cuivre est appelé à disparaître ; intégration de toutes les entreprises et tous les services publics ; ouverture concurrentielle et non discriminatoire ; lutte contre les cyberattaques.

[TRES HAUT-DEBIT NUMERIQUE](#) | [AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE](#) | [DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE](#) | [FIBRE OPTIQUE](#) | [SERVICE PUBLIC](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► CLÉS ET DÉFIS POUR DES TERRITOIRES CONNECTÉS

Séance du 14-03-2022, contribution n°2022-02

La demande en très haut débit numérique, fixe et mobile, connaît une progression très rapide, dopée par la crise sanitaire, mais également soumise à des pressions contradictoires tant aux niveaux national qu'europpéen. Après avoir analysé cette demande, le CESER décrit le cadre général technique et commercial de l'offre, puis propose une actualisation de l'état d'avancement de la couverture très haut-débit en Auvergne-Rhône-Alpes. Il fait part ensuite de ses questionnements et pistes de suggestion pour conjuguer transitions numérique et écologique, garantir la qualité de service ou encore favoriser l'acceptabilité des réseaux mobiles et prévenir toute fracture territoriale.

[TRES HAUT-DEBIT NUMERIQUE](#) | [AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE](#) | [FIBRE OPTIQUE](#) | [RESEAU HERTZIEN](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► LE NUMÉRIQUE ET LES PARTENAIRES SOCIAUX : CONCLUSIONS DES QUATRE TABLES RONDES

Actes des tables rondes organisées à Dresde, Mersebourg, Prague, Kolin, Lyon et Valence, juin 2018-avril 2019

Sollicité par le SERV, institution équivalente au CESER auprès de la Région Flandres, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a participé à une série de tables rondes en compagnie d'autres représentants de la société civile, issus de 4 autres pays européens : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne et la Tchéquie. Le champ du projet visait à interroger la manière dont les partenaires sociaux peuvent intégrer le numérique dans leurs pratiques et réflexions au quotidien. Les tables rondes ont été organisées autour de 4 grands thèmes : les compétences sociales et la formation ; la politique de l'emploi ; la politique économique et d'innovation ; le dialogue social et la numérisation des pratiques. Il ressort de ces différents ateliers une vision commune, et globalement positive, de la numérisation et des évolutions technologiques, le dialogue social est ainsi perçu comme un outil de déploiement de la numérisation, avec une attention particulière portée aux échanges entre les organes de concertation régionaux.

[NUMERIQUE](#) | [PARTENAIRES SOCIAUX](#) | [DIALOGUE SOCIAL](#) | [ECONOMIE](#) | [ECONOMIE DIGITALE](#) | [MUTATION ECONOMIQUE](#) | [INNOVATION](#) | [FORMATION](#) | [POLITIQUE DE L'EMPLOI](#) | [DROIT DU TRAVAIL](#) | [SOCIETE CIVILE ORGANISEE](#)

[TELECHARGEZ LES ACTES](#)

► PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES : LE NUMÉRIQUE, UNE RÉPONSE POUR LES PUBLICS ÉLOIGNÉS

Séance du 12-11-2019, contribution n°2019-20

L'offre d'activités culturelles et sportives en Auvergne-Rhône-Alpes est abondante et variée, fruit d'une démocratisation ancienne, mais pourtant insuffisante. En effet, l'accès au sport et à la culture

demeure difficile pour certains. Aussi, le CESER s'est interrogé sur l'apport des technologies digitales auprès des publics dits "éloignés". Facilitatrices et incitatrices, ces technologies renouvellent les conditions de l'expérience culturelle et sportive et peuvent permettre de surmonter de nombreux obstacles. Toutefois, il convient de sécuriser et mieux partager ces usages digitaux, d'autant que la maîtrise numérique demeure insuffisante pour de larges parts de la population. Les préconisations du CESER s'orientent autour de deux axes principaux, conférant à la Région le rôle à la fois d'accélérateur des usages numériques, et de partenaire privilégié des initiatives d'inclusion numérique en sport et en culture.

[NUMERIQUE](#) | [PUBLIC ELOIGNE](#) | [ILLECTRONISME](#) | [PRATIQUE CULTURELLE](#) | [PRATIQUE SPORTIVE](#) | [E-SPORT](#) | [JEU VIDEO](#) | [SPORT CONNECTE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► ACCÈS AU TRÈS HAUT DÉBIT : POUR UNE COORDINATION RÉGIONALE

Séance du 12-06-2018, avis n°2018-03

Saisi par le Conseil régional sur l'optimisation de la couverture très haut débit de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER propose un rappel de ses précédentes recommandations depuis 2016. Après une présentation des réseaux, de leurs systèmes de financement et de l'état des déploiements en France et en région, le CESER fait part de ses recommandations pour une meilleure couverture en très haut débit numérique et appelle notamment la Région à jouer un rôle clé de coordination.

[POLITIQUE NUMERIQUE](#) | [AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE](#) | [TRES HAUT DEBIT NUMERIQUE](#) | [FIBRE OPTIQUE](#) | [RESEAU NUMERIQUE](#) | [RESEAU HERTZIEN](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

PROSPECTIVE

► MODES DE VIE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES À L'HORIZON 2050

Séance du 07-11-2023, rapport n°2023-23

Sans le nommer explicitement, la Section Prospective a mis au centre de ses travaux depuis 2007, de façon directe ou indirecte, le mode de vie et les modes de vie des habitants et habitantes de notre région au travers d'un prisme particulier, élément du mode de vie, qu'il s'agisse de la montagne, de l'usine nouvelle, des villes moyennes, de la mobilité.

Dans cette nouvelle étude, la Section Prospective inverse la problématique en partant du concept de mode de vie pour le décliner dans diverses de ses composantes et observer leurs interactions dans l'espace de temps qu'offre la réflexion prospective.

Les modes de vie orientent et sont orientés par différents éléments : le lieu où l'on habite (métropole, ville moyenne, village, montagne...), son niveau d'instruction, sa place dans l'économie, son sexe, son âge. Tous ces éléments sont à la fois agissants et agis par les différentes manières de fonctionnement de l'école, du monde du travail, de la démocratie.

A partir de l'étude d'un peu plus d'une dizaine de grandes variables regroupant différentes thématiques, la Section Prospective a retenu six scénarios de contexte et quatre scénarios de territoire. Ces scénarios de territoire sont in-carnés chacun par une historiette.

La mise en perspective des scénarios de territoire, à la fois vis-à-vis des scénarios de contexte, mais également par rapport aux différents leviers mobilisés dans chacun des scénarios permettent de resituer ces scénarios face aux différentes options des politiques publiques.

Ce travail a vocation à contribuer au débat sur l'avenir de la région et de ses habitants

TELECHARGEZ LE RAPPORT

► LA MOBILITÉ À L'HORIZON 2050

Séance du 14-12-2020, rapport n°2020-14

L'objectif de la section prospective du CESER est d'identifier les tendances lourdes susceptibles d'affecter les politiques publiques, et de dessiner des cadres de vie possibles pour les 8 millions d'habitants de la région, au travers de scénarios de mise en scène. Après une définition et présentation du champ d'étude retenu : la mobilité, le rapport décrit le système prospectif adopté, organisé autour de 4 types de variables. Le CESER élabore ensuite 4 scénarios de territoire : "La mobilité à tout prix" ; "La mobilité encadrée" ; "Haro sur la mobilité" ; "Les mobilités bricolées". Chacun des scénarios est précédé d'une historiette mettant en scène des personnages qui l'incarnent. Ces scénarios sont ensuite mis en perspective, afin d'en évaluer la pertinence, la cohérence et la robustesse.

MOBILITE GEOGRAPHIQUE | MOBILITE SOCIALE | MOBILITE PROFESSIONNELLE | NUMERIQUE
| INEGALITE SOCIALE | GOUVERNANCE | DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | TRANSITION
ECOLOGIQUE | DEMOGRAPHIE | PROSPECTIVE | AUVERGNE-RHONE-ALPES

TELECHARGEZ LE RAPPORT

SANTÉ – SOCIAL

► LE DEVELOPPEMENT REGIONAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES EN MILIEU PROFESSIONNEL

Séance du 07-11-2023, contribution n°2023-21

Le développement des activités physiques et sportives est un sujet ancien. Il a toutefois été remis sur le devant de la scène médiatique et politique avec l'essor du sport santé. Il trouve une acuité plus forte encore, avec l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 et l'opportunité que ces Jeux représentent de développer l'activité physique et sportive des Français. Le CESER a décidé de se saisir de ce sujet qui est à l'intersection de nombreux enjeux comme la réduction des inégalités face à l'activité physique et la pratique sportive, la lutte contre la sédentarité et l'inactivité physique, l'amélioration de la qualité de vie au travail et des conditions de travail ou encore le renforcement de la compétitivité des entreprises. Malgré les défis qu'il permet de relever et les nombreux bénéfices reconnus, le sport d'entreprise reste dans les faits un phénomène peu développé. Quelles sont les raisons de ce paradoxe ? Comment permettre aux entreprises et secteurs d'activité peu ou pas concernés et qui le souhaitent de développer les activités physiques et sportives (APS) pour leurs salariés et agents ? Quel rôle les pouvoirs publics en particulier les collectivités territoriales peuvent-ils jouer ?

Dans cette contribution le CESER plaide pour une action concertée à l'échelle des territoires et bassins de vie afin de trouver des solutions innovantes et adaptées aux différentes entreprises et secteurs d'activités. Les entreprises, le milieu sportif, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles et syndicales, les pouvoirs publics, ont tous un rôle à jouer.

ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE | BIEN ETRE | CONDITIONS DE TRAVAIL | DROIT DU SPORT |
ENTREPRISE | JEUX OLYMPIQUES | JEUX PARALYMPIQUES | PARIS 2024 | QVT : QUALITE DE
VIE AU TRAVAIL | RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES : RSE | SANTE AU TRAVAIL |
SEDENTARITE | SPORT | TRAVAIL | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► L'ACCOMPAGNEMENT DURABLE À L'AUTONOMIE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS ÉTRANGERS

Séance du 11-07-2023, contribution n°2023-13

« Un mineur non accompagné est un enfant de moins de 18 ans, se trouvant hors de son pays, isolé et non accompagné par un adulte ayant autorité parentale ».

Mais qui sont ces enfants ? Les connaît-on véritablement au-delà des représentations qui nous en sont données ?

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional, deuxième Assemblée régionale, a choisi de s'intéresser à eux, à leurs parcours, à leurs espoirs comme aux difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Cette contribution présente ainsi la situation de ces jeunes mineurs non accompagnés tant au niveau national que régional. Elle est construite à partir des exemples et témoignages qui ont été donnés au CESER ; elle s'accompagne d'un diagnostic de l'effectivité des droits de ces enfants et de leur mise en oeuvre et application sur le terrain.

[MINEURS NON ACCOMPAGNES](#) | [ENFANCE](#) | [MIGRANT](#) | [ISOLEMENT](#) | [TRAUMATISME](#) | [AIDE SOCIALE A L'ENFANCE](#) | [CONSEIL DEPARTEMENTAL](#) | [INSERION SOCIALE DES PERSONNES EN DIFFICULTE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#) | [SCOLARISATION](#) |

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DE L'ACCÈS AU SOIN POUR TOUS

Séance du 11-07-2023, vœu

Le CESER formule un vœu pour le maintien de l'accès au soin pour tous.

[TELECHARGEZ LE VOEU](#)

► LES MÉTIERS EN TENSION DANS LE SECTEUR MÉDIO-SOCIAL : QUELLES SOLUTIONS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ?

Séance du 26-06-2023, contribution n°2023-11

Dans le secteur médico-social, les métiers de l'accompagnement/du prendre soin des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sont essentiels. Or les difficultés de recrutement dans ces professions sont aujourd'hui telles que les conséquences sont au mieux alarmantes, au pire dramatiques, tant auprès des personnes accompagnées qu'au sein des structures accompagnantes.

De nombreux défis sont à relever pour apporter des solutions à court terme pour pallier l'urgence, mais aussi à moyen et long terme pour préparer l'avenir. Ces défis ont notamment pour maîtres mots : reconnaissance, revalorisation, fidélisation, visibilité, attractivité, orientation, formation, insertion, recrutement.

[CONDITIONS DE TRAVAIL](#) | [CONSEIL REGIONAL](#) | [DIFFICULTE DE RECRUTEMENT](#) | [EMPLOI](#) | [FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE](#) | [HANDICAP](#) | [MARCHE DU TRAVAIL](#) | [MEDICO-SOCIAL](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#) | [SANTE AU TRAVAIL](#) | [TRAVAIL INTERIMAIRE](#) | [VIEILLISSEMENT](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► LES VIRTUS GLOBAL GAMES 2023 – VICHY FRANCE. UNE OPPORTUNITÉ POUR PORTER UN NOUVEAU REGARD SUR LE HANDICAP MENTAL

Séance du 06-03-2023, avis n°2023-02

Du 4 au 10 juin 2023, la ville de Vichy, située au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, accueillera la 6ème édition des Virtus Global Games 2023, manifestation sportive internationale qui fait concourir des sportifs déficients intellectuels. A un an des Jeux Olympiques et Paralympiques organisés à Paris en 2024, cette compétition internationale, en partie qualificative pour les Jeux Paralympiques, est une occasion de lancer une dynamique autour du paralympisme en région, et de mettre en lumière les acteurs du parasport dans notre région. Cet événement international, qui réunira plus de 1500 athlètes internationaux de haut niveau en situation de handicap mental, offre l'opportunité de rendre visible ces personnes, de donner à voir leurs performances et ainsi, de changer le regard sur le handicap mental. Il est aussi une occasion inédite pour les habitants de notre région de prendre part à une compétition internationale, près de chez eux, et d'encourager des athlètes français et d'Auvergne-Rhône-Alpes qui concourent à domicile, qui plus est avec de nombreuses chances de médailles. Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité se saisir de cette compétition qui en plus d'être un événement sportif et festif, est l'occasion de poser la question de l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap mental, de sensibiliser à la place du sport dans le parcours de vie de ces personnes, de renforcer la connaissance mutuelle entre les différents acteurs de notre région (dont le milieu sportif, le milieu médico-social, les acteurs publics, ...) et d'intensifier les collaborations pour amplifier la pratique du sport pour tous.

[SPORT DE HAUT NIVEAU](#) | [HANDICAP MENTAL](#) | [EVENEMENT INTERNATIONAL](#) | [VIRTUS GLOBAL GAMES VICHY FRANCE 2023](#) | [FEDERATION FRANCAISE DU SPORT ADAPTE](#) | [JEUX PARALYMPIQUES](#) | [CREPS](#) | [ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA NOTE](#)

► PAUVRETÉS, FRAGILITÉS ET VULNÉRABILITÉS : QUELLE MOBILISATION DES ACTEURS RÉGIONAUX FACE À L'URGENCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ?

Séance du 14-03-2022, avis n°2022-03

La crise sanitaire débutée en mars 2020 a profondément impacté nos vies. Elle a mis en évidence des situations de fragilités ou de vulnérabilités souvent préexistantes pour certaines franges de la population. Cette crise a également mobilisé de manière inédite les acteurs de notre région, bien au-delà des « plans de soutien » ou « de relance » de l'activité : État, collectivités locales, associations, entreprises, syndicats de salariés et organisations professionnelles (...) ont été amenés à adapter et renouveler leurs modalités d'intervention. A travers cette contribution, le CESER a souhaité non seulement faire état des conséquences économiques et sociales de cette crise, mais aussi identifier et analyser les nombreux dispositifs et outils mis en place en Auvergne-Rhône-Alpes pour y répondre. Le CESER propose trois axes de préconisations qui visent à une amélioration globale des politiques publiques en direction des populations les plus pauvres. Le premier concerne l'amélioration des outils d'observation, dont les indicateurs ont montré leurs limites, et la nécessité de disposer d'outils de veille et d'alerte en amont des crises. Le second vise à améliorer la coordination et la mise en cohérence des politiques publiques et des acteurs, en particulier pour la jeunesse : la Région est appelée à jouer un rôle plus central dans ce domaine. Enfin, le CESER préconise de renforcer l'évaluation des politiques sociales, dans un cadre régional et partagé, en s'appuyant davantage sur les populations concernées.

[PAUVRETE](#) | [PRECARITE](#) | [EXCLUSION](#) | [VULNERABILITE](#) | [CONDITIONS DE VIE](#) | [CRISE SANITAIRE](#) | [INSERTION SOCIALE](#) | [POLITIQUE SOCIALE](#) | [JEUNESSE](#) | [MISSION LOCALE](#) | [EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES](#) | [INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES : INSEE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► AVIS SUR LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ DU CONSEIL RÉGIONAL

Séance du 14-03-2022, avis n°2022-03

Saisi par le Conseil régional sur le « Plan régional Santé - Protection et proximité dans tous les territoires », le CESER fait part de ses observations sur les 5 axes du plan centrés sur la reconquête des déserts médicaux.

[SANTÉ](#) | [MAISON DE SANTÉ](#) | [ACCES AUX SOINS](#) | [MILIEU RURAL](#) | [DESERT MEDICAL](#) | [ETABLISSEMENT SANITAIRE](#) | [EQUIPEMENT MEDICAL](#) | [TELEMEDECINE](#) | [FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE](#) | [PROFESSION MEDICALE](#) | [PROFESSION PARAMEDICALE](#) | [EDUCATION A LA SANTÉ](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► LES SOLIDARITÉS AU TEMPS DE LA COVID-19

Séance du 16-03-2021, contribution n°2021-07

Pour le CESER, la crise sanitaire a agi comme un amplificateur des situations de précarité et de pauvreté préexistantes. Dans sa contribution, il a choisi de traiter 3 secteurs et/ou publics particulièrement fragilisés : la santé mentale, les étudiants, les personnes à la rue. Le CESER présente ensuite des préconisations pour chacun de ces 3 champs ainsi qu'une préconisation plus générale sur l'importance d'une coordination des ressources et actions existantes.

[SANTÉ MENTALE](#) | [PSYCHIATRIE](#) | [SOUFFRANCE PSYCHIQUE](#) | [SUICIDE](#) | [ETUDIANT](#) | [CONDITION DE VIE](#) | [INSERTION PROFESSIONNELLE](#) | [EXCLUSION](#) | [PRECARITE](#) | [SANS DOMICILE FIXE](#) | [HEBERGEMENT D'URGENCE](#) | [AIDE ALIMENTAIRE](#) | [ACCES AUX DROITS](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► LES AIDANTS DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Séance du 16-12-2019, contribution n°2019-26

En se saisissant de la question des aidants, le CESER a voulu savoir si en Auvergne-Rhône-Alpes, les dispositifs actuels sont prêts à répondre aux besoins des aidants, aujourd'hui mais également demain, sous l'effet du vieillissement global de la population. Le rapport établit tout d'abord un état des lieux de la dépendance des personnes âgées en France et en Auvergne-Rhône-Alpes. Il propose ensuite un portrait des aidants des personnes âgées dépendantes et présente les dispositifs qui leur sont dédiés. Il termine par des préconisations pour permettre de mieux repérer et informer les aidants, pour les accompagner et les soutenir, et enfin pour leur proposer un suivi, notamment en créant un parcours de l'aidant.

[AIDANT](#) | [VIEILLISSEMENT](#) | [HANDICAP](#) | [HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES](#) | [MAINTIEN A DOMICILE](#) | [ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE](#) | [RESEAU DE SOINS](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA CONTRIBUTION](#)

► RÉPONSE DU CESER À LA CONSULTATION DE L'ARS SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

Bureau du 13-04-2018

Dans le cadre de la consultation sur le Projet régional de santé (PRS), le CESER fait part de ses remarques. Reprenant les 6 axes stratégiques développés dans le PRS, le CESER s'appuie sur ses précédents travaux pour émettre ses recommandations.

TRANSPORTS

► AVIS FRET FLUVIAL RHÔNE-SAÔNE. ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES

Séance du 11-07-2023, note n°2023-15

Cette note d'acculturation et d'alerte sur le fret fluvial Rhône-Saône, initiée par le CESER Auvergne-Rhône-Alpes, est partagée avec les CESER de la Région Sud et de Bourgogne Franche Comté. Dans un temps assez court, leur expression commune -exercice peu usité entre trois CESER - ne pouvait pas circonscrire l'ensemble des problématiques du fret fluvial Rhône-Saône. Ont été explorés dans ce rapport d'étape des angles d'approche traduisant les besoins prioritaires des professionnels dans cinq thématiques très concrètes : infrastructures ; passage au port maritime ; ressources humaines en navigants ; foncier portuaire ; transport de matières dangereuses.

Si des investissements demeurent incontournables pour assurer l'avenir de ce mode fluvial, un effort d'organisation des acteurs et des services est tout autant essentiel. C'est à un rassemblement des forces, assez éparées, qu'il faut procéder pour constituer un écosystème tendu vers l'objectif d'attractivité de flux massifiés.

[FRET](#) | [FRET FLUVIAL](#) | [TER](#) | [PORT FLUVIAL](#) | [RHONE](#) | [SAONE](#) | [VOIE NAVIGABLE](#)

TELECHARGEZ LA NOTE

► AVIS SUR L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU RÉSEAU TER ET REPRISE EN PLEINE PROPRIÉTÉ DES BIENS AFFECTÉS AU SERVICE TER

Séance du 26-06-2023, avis n°2023-09

Le CESER est consulté sur un projet de l'Exécutif permettant à la Région de se conformer à la loi pour ce qui relève de l'ouverture des TER à la concurrence et du transfert des biens affectés au service TER. Il s'agit pour la Région de disposer d'un fonctionnement opérationnel complet au plus tard le 25 décembre 2033 avec tous les exploitants des services TER retenus après mise en concurrence ; cette échéance étant celle de la dernière convention prévue de gré à gré avec la SNCF. L'Exécutif souligne plusieurs principes faisant ressortir la priorité au service à l'utilisateur, propose un allotissement progressif en un lot fonctionnel dédié aux relations avec les usagers et cinq lots géographiques, et reprend les biens, matériels roulants et ateliers de façon à garantir un accès non discriminatoire par les exploitants.

Le CESER prend acte de l'obligation légale, en s'interrogeant sur la complexité de la démarche et le rapport bénéfices/coûts supplémentaires ; Il approuve la prudence annoncée par l'Exécutif pour la mise en oeuvre. Il alerte sur des points de vigilance : équité entre territoires ; charges liées aux biens transférés ; engagement de l'Etat sur le réseau ferré ; pilotage, suivi et évaluation du projet ; volet social.

[MISE EN CONCURRENCE](#) | [OPERATEUR FERROVIAIRE](#) | [TER](#) | [TRAFIC VOYAGEURS](#) | [TRANSPORT FERROVIAIRE](#) | [USAGER](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

TELECHARGEZ L'AVIS

► LES PRIORITÉS RÉGIONALES EN FAVEUR DES MOBILITÉS EN ZONES PEU DENSES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Séance du 27-06-2022, avis n°2022-15

L'Exécutif régional prépare une « feuille de route » relative à sa politique à mener en matière de mobilités à l'horizon 2035. Dans ce cadre, il sollicitera le CESER pour avis sur ce document dès que disponible et lui demande dès à présent de formuler des propositions sur une des thématiques, à savoir les mobilités dans les zones peu denses. Le CESER analyse d'abord les besoins des usagers, à placer au cœur de l'action : la dépendance à la voiture, avec ses contraintes et ses disparités, est une donnée incontournable dans ces territoires qui concernent une part majeure d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le CESER prend acte ensuite du cadre pour l'intervention de la Région cheffe de file des mobilités. De plus sur la base de retours d'expérience fondés notamment sur des études de cas en Auvergne-Rhône-Alpes, il constate de multiples initiatives prises localement pour faire face à la demande : apports de services dans les villages, usages partagés de l'automobile, transport à la demande. Il propose dès lors six axes d'intervention : « coller » aux besoins et pratiques ; favoriser les potentiels endogènes afin de limiter les besoins de mobilité ; organiser une offre cohérente de mobilités ; informer et porter à connaissance ; mobiliser des ressources humaines et financières ; suivre et évaluer.

[MOBILITE](#) | [MILIEU RURAL](#) | [USAGER](#) | [SERVICE D'INTERET GENERAL](#) | [POLITIQUE DES TRANSPORTS](#) | [POLITIQUE REGIONALE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ L'AVIS](#)

► AMÉLIORATION DES LIAISONS LYON-SAINT-ETIENNE : LE CHAMP DES POSSIBLES

Séance du 21-01-2020, note n°2020-01

La question de la liaison Lyon-Saint-Etienne est une problématique ancienne, porteuse d'enjeux très importants pour un développement équilibré du territoire régional. Après un rappel du contexte, entre périurbanisation, évolution des déplacements et diversité des flux, le CESER propose de faire le point sur les enjeux des liaisons entre Lyon et Saint-Etienne, qu'ils soient environnementaux, économiques ou territoriaux. Il explore ensuite le champ des possibles, avec notamment le projet de nouvelle autoroute A45, l'amélioration des réseaux routiers et ferroviaires existants ou encore la création de nouvelles voies de transport collectif.

[TRANSPORT](#) | [RESEAU DE TRANSPORT](#) | [TRANSPORT ROUTIER](#) | [TRANSPORT FERROVIAIRE](#) | [MOBILITE](#) | [FLUX DE DEPLACEMENT](#) | [DESSERTE PERIURBAINE](#) | [LYON](#) | [SAINT-ETIENNE](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA NOTE](#)

► DÉNOUER LE NŒUD FERROVIAIRE LYONNAIS : COMBINER ENFIN URGENGE ET LONG TERME

Séance du 25-06-2019, contribution n°2019-11

Le CESER a souhaité apporter sa contribution au débat public sur les aménagements de long terme du Nœud ferroviaire Lyonnais (NFL). Après un rappel des propositions formulées depuis 20 ans sur le NFL, le CESER note que les choix de l'Etat en matière de tracé sont conformes à ses attentes. Cependant, le CESER regrette le manque de financements et insiste sur l'évolution de la demande de mobilité, entre enjeux d'aménagement du territoire et exigences environnementales. Ainsi le CESER préconise tout d'abord d'assurer un financement ambitieux et pérenne des projets. Il demande également qu'une logique d'aménagement du territoire soit respectée en suivant un ordonnancement précis des travaux.

[TRANSPORT FERROVIAIRE](#) | [RESEAU DE TRANSPORT](#) | [NŒUD FERROVIAIRE](#) | [FINANCEMENT DES TRANSPORTS](#) | [LYON](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

► COMMUNICATION DU CESER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL D'ORIENTATION DES INFRASTRUCTURES

Bureau du 13-02-2018

Le Conseil d'orientation des infrastructures de transport, présidé par Philippe Duron formulait en février 2018 des propositions sur la programmation et le financement des infrastructures de transports terrestres en France. Dans sa communication, le CESER s'accorde avec le diagnostic présenté dans le rapport, mais regrette des choix ignorant les spécificités des territoires, et qu'il estime préjudiciables pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

[INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT](#) | [TRANSPORT FERROVIAIRE](#) | [TRANSPORT ROUTIER](#) | [TGV LYON-TURIN](#) | [POCL](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA COMMUNICATION](#)

VIE ASSOCIATIVE

► LES ASSOCIATIONS EN TEMPS DE CRISE SANITAIRE : FRAGILITÉS ET RÉSILIENCE

Séance du 19-02-2021, note n°2021-04

Si la crise sanitaire a mis en évidence l'utilité sociale des associations au cœur des territoires, elle a aussi révélé et amplifié des fragilités structurelles préexistantes. Ce constat conduit le CESER à orienter sa note autour de 3 points : le développement des fonds propres des associations et le renforcement de leurs fonctions financières et de gestion ; l'optimisation et l'articulation du rôle de chacun (adhérent, bénévole, dirigeant, salarié) au sein des associations ; un accompagnement efficace des associations en considération de leurs missions d'utilité publique. Les préconisations du CESER s'organisent ensuite autour de ces 3 points.

[ASSOCIATION](#) | [VIE ASSOCIATIVE](#) | [FINANCEMENT](#) | [FONDS PROPRE](#) | [GOUVERNANCE](#) | [DIRIGEANT](#) | [BENEVOLE](#) | [SALARIE](#) | [EMPLOI AIDE](#) | [AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

[TELECHARGEZ LA NOTE](#)

CONTACT

Louise RIBAUT
Chargée de documentation

Tél : 04 26 73 40 94

louise.ribault@auvergnerhonealpes.fr



www.ceser.auvergnerhonealpes.fr

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES | LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES | CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2